

# AGIR par la culture

Dépôt Bruxelles X  
P501050  
Périodique trimestriel

Belgique - Belgie  
P.P. - P.B.  
1099 Bruxelles  
BC 8507

MAGAZINE POLITIQUE ET CULTUREL ♦♦♦♦ 35 - AUTOMNE 2013

Dossier

## DROITS CULTURELS: MOTS ENNEMIS OU RÉVOLUTION ?

Portrait :  
Fadila Laanan

Les chemins de  
l'Éducation permanente

**GRATUIT**

# TEMPS FORT



© Véronique Vercheval

30 Août 2013 en la Cathédrale de Tournai en  
ouverture du festival «Les Inattendues» :  
Première mondiale du projet

«**Al Manara**».

Il s'agit d'une création transculturelle entre musiciens palestiniens et belges sous la direction de Ramzi Aburedwan et Éloi Baudimont. Le concert qui a rassemblé 900 spectateurs était commenté en direct par le philosophe français Edgar Morin. «**Al Manara**» a ensuite été présenté à la fête de l'Humanité à Paris devant 5000 spectateurs enthousiastes. Au vu de l'énorme succès rencontré, une tournée internationale devrait avoir lieu à l'automne 2014.

Un projet de coopération culturelle initié par Présence et Action Culturelles en partenariat avec la Maison de la Culture de Tournai, Notélé, Ubu et le Festival d'Hammamet (Tunisie). Avec le soutien de la Province du Hainaut, de Wallonie Bruxelles International, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles.



# Sommaire

## Édito

.....  
 Votre magazine fait peau neuve. Vous êtes nombreux à nous faire part depuis maintenant deux ans de votre intérêt pour notre proposition éditoriale. Cette proposition axée sur une lecture culturelle de l'évolution de notre modèle économique et social, correspond visiblement à un besoin dans un univers médiatique souvent porteur d'une pensée unique.

.....  
 Afin de construire des points de vue différenciés, nous avons fait le choix d'aller à la rencontre des personnalités et des initiatives de la mouvance progressiste, pour alimenter le débat démocratique, provoquer l'esprit critique et promouvoir des productions culturelles détachées des seules contraintes du marché.

.....  
 Mais au-delà du contenu, nous avons décidé de revoir la forme en inscrivant une nouvelle ligne graphique que nous avons voulue résolument moderne, plus lisible et illustrée par des photographes et des illustrateurs sollicités en fonction du thème central du numéro. Cette nouvelle ligne graphique est encore appelée à évoluer et toutes vos suggestions sont les bienvenues.

.....  
 Ce numéro s'inscrit résolument dans notre combat central: la possibilité pour les groupes et les individus de choisir leurs références culturelles et de garder la main sur leur parcours de vie en se dotant des outils de compréhension critique du monde. Cette perspective s'inscrit dans le combat pour l'application effective des Droits culturels tels qu'ils ont été définis dans la Déclaration de Fribourg.

.....  
 L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de renforcer la Déclaration universelle des droits de l'homme en inscrivant les droits culturels comme droits constitutifs et incontournables des Droits de l'homme et de la dynamique démocratique.

.....  
 Ce numéro accueille également une grande interview de la Ministre de la Culture, Fadila Laanan, au terme de ses dix ans à la tête du Ministère de la Culture. L'occasion d'un bilan, mais aussi d'une mise en perspective des politiques culturelles publiques après l'avènement de la sixième réforme de l'État qui renforce considérablement les compétences et les prérogatives des Régions.

.....  
 Attention, nous refaisons actuellement nos fichiers d'abonnés, il est indispensable de confirmer votre abonnement afin de continuer à recevoir notre magazine. Il faut pour cela vous reporter au bulletin papier lié à ce numéro!

.....  
 Bonne lecture!

.....  
**Yanic Samzun,**

.....  
 Directeur de la publication  
 Secrétaire Général de PAC

.....  
*PS: La prochaine Journée de l'Éducation permanente aura lieu le 18/11 prochain au Centre Marcel Hicter de la Marlagne.*

.....  
*La journée est centrée sur les droits culturels et accueillera le Suisse*

.....  
**Patrice Meyer-Bisch, l'un des auteurs de la Déclaration de Fribourg.**

.....  
*Une journée co-organisée par le Service de l'Éducation permanente et le Conseil supérieur de l'Éducation permanente.*

4 PORTRAIT : FADILA LAANAN



7 Y A-T-IL UNE APPLICATION POUR PENSER ?



8 ENTRETIEN : PATRICK JANSSENS



## DOSSIER :

### DROITS CULTURELS, MOTS ENNEMIS OU RÉVOLUTION ?



10 DROITS CULTURELS : UNE INTRODUCTION

12 ENTRETIEN AVEC PATRICE MEYER-BISCH

14 LE DROIT DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE

16 PAIDEIA 4D

17 UNE PHILOSOPHIE À RÉFLÉCHIR

18 UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE



21 ENTRETIEN : FRÉDÉRIC DAERDEN



22 LE GIALLO : TUTTI PSICOPATICI !



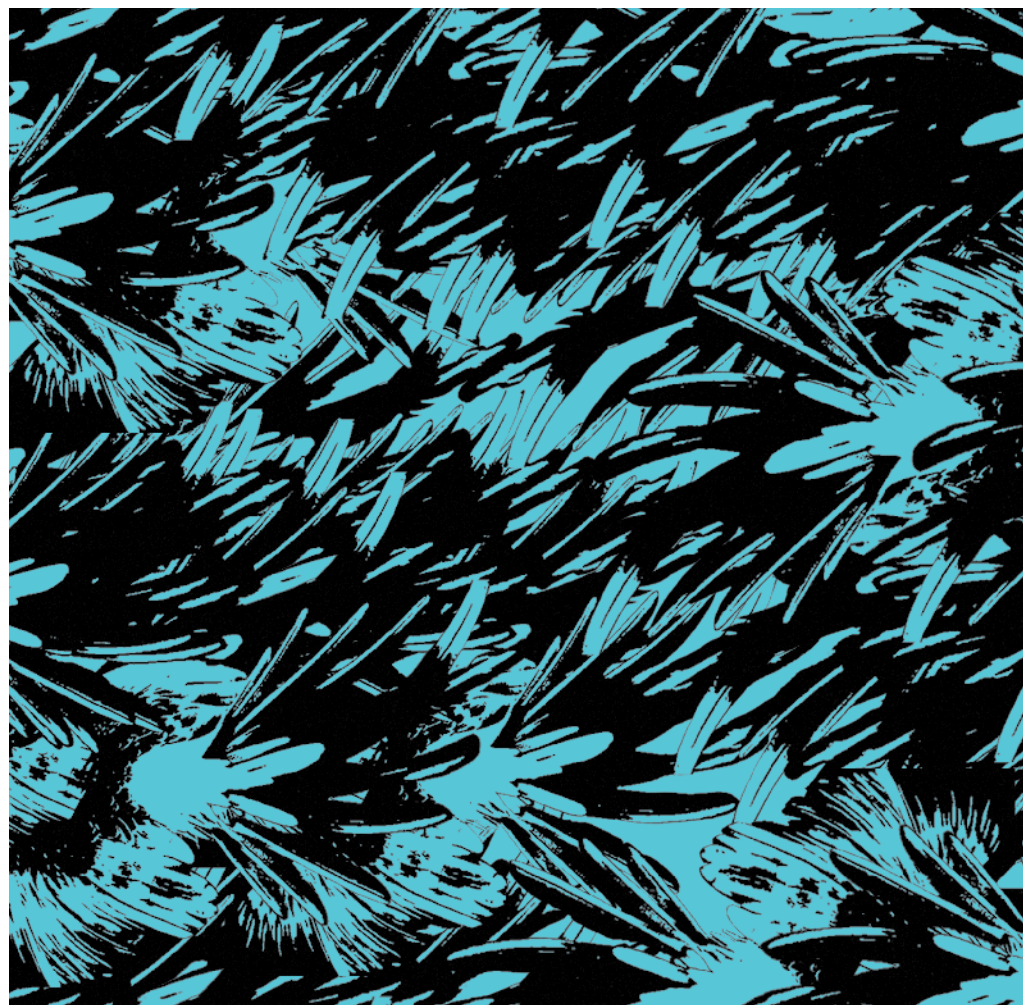
24 LA PENSÉE MAGIQUE DE LA COMPÉTITIVITÉ



26 LES CHEMINS DE L'ÉDUCATION PERMANENTE



28 DÉCOUVERTES





# FADILA LAANAN : SOUTENIR LES CULTURES MÉPRISÉES

Fadila Laanan a tracé sa route pendant neuf ans à la tête de la Culture et de l'Audiovisuel. Une gageure dans un microcosme politique et médiatique dominé par les hommes... et les stéréotypes ! Entretien avec une Ministre simple et disponible, et première esquisse d'un bilan solide dans un contexte économique déprimé.

Propos recueillis par Yanic Samzun et Denis Dargent

**Votre parcours personnel a-t-il été surprenant pour vous. Vous vous attendiez à devenir ministre de la Culture ?**

Je ne m'attendais pas à devenir ministre tout court, ce n'était pas du tout mon ambition au moment de ma candidature aux régionales de 2004.

**Votre désignation a suscité pas mal de commentaires, parfois très négatifs...**

Surtout sur le fait que je sois d'origine arabo-musulmane. Si j'avais été désignée dans un autre département, cela aurait peut-être été moins problématique. La culture fait tellement partie de l'identité d'une nation, d'une communauté, que cela entraîne des questionnements.

**On se souvient aussi de commentaires carrément machistes...**

Toutes les femmes connaissent cela quand elles sont nommées à des fonctions importantes. On a heureusement des exemples positifs de femmes qui sont aux plus hautes responsabilités comme Laurette Onkelinx ou Joëlle Milquet, qui démontrent qu'être femmes c'est aussi être de tous les combats et ne pas avoir peur d'affronter toutes les responsabilités.

**Votre premier mandat démarre très fort avec les Etats généraux de la Culture. Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?**

Avant 2004, on avait eu une succession de ministres de la Culture à la communauté française, avec un éclatement des compétences entre les partis, c'était devenu très compliqué. J'ai trouvé en face de moi des acteurs très en colère. Mais je pense que le fait d'avoir pris le temps de les écouter et de définir avec eux un certain nombre de priorités, tout cela fut très positif. De 2004 à 2009, la situation économique de la Fédération Wallonie-Bruxelles était meilleure, le budget de la Culture a augmenté de plus de 40%. Un contexte favorable que nous ne connaissons plus depuis 2009. Mon budget n'a pas diminué comme cela s'est passé dans certains pays européens, il a même augmenté d'un peu moins 10% depuis 2009. Le seul problème c'est que cette augmentation permet seulement de rencontrer les dépenses incompressibles tels que les paliers dans les contrats-programmes, les indexations quand elles sont obligatoires, et les nouvelles reconnaissances ou les passages de catégorie dans les secteurs régis par un cadre décréteil. Et tous ne bénéficient malheureusement pas d'un tel cadre...

**Que retiendrez-vous de cette aventure de près de dix ans à la Culture ? Un secteur avec de fortes personnalités et parfois des égos surdimensionnés, non ?**

La Culture, et j'y inclus l'audiovisuel, n'est pas une compétence comme les autres.

**La Culture n'est pas une compétence comme les autres. Dans la Culture, on touche à l'humain, à l'émotion, à la sensibilité. La relation du ministre avec l'acteur culturel dépasse toujours la frontière de la relation professionnelle.**

Dans la Culture, on touche à l'humain, à l'émotion, à la sensibilité. La relation du ministre avec l'acteur culturel dépasse toujours la frontière de la relation professionnelle. Quand je dis à un opérateur culturel que je ne peux pas le soutenir dans un projet, c'est comme si je le mettais à néant lui-même. Comme si je portais un coup à sa personne. Mais ces relations nous permettent aussi d'être plus proches avec les gens.

**Dans ce contexte de crise, n'êtes-vous pas parfois tentée de dire aux opérateurs: il n'y a pas que la Culture, il y a d'autres secteurs de la société qui souffrent ?**



Je l'ai toujours dit. Avant 2009, il n'y a eu aucune économie en Culture puisque nous étions dans une situation économique plutôt favorable. Au contraire même: les budgets culturels ont augmenté globalement de 43 % sous mon impulsion au cours de la période 2004-2009. Ce n'est qu'à partir de 2009 que la situation est devenue catastrophique. Mais jusqu'en 2011-2012, aucun acteur culturel ne s'est rendu compte que l'on faisait des économies. Les économies étaient faites par qui essentiellement? Par la RTBF, et puis les communes à travers le moratoire sur les infrastructures. Vous savez, je me suis toujours battue au Gouvernement pour devoir faire le moins d'économies possibles, mais je suis aussi consciente que dans le contexte actuel, l'ensemble des ministres doivent faire des efforts, y compris moi.

**Il y a toujours eu des tensions dans les politiques culturelles entre les gros opérateurs et puis la création, les formes émergentes... Avez-vous le sentiment d'avoir pu avancer un peu là-dessus?**

Les grands opérateurs culturels continuent à être soutenus et à développer leurs projets. A côté de cela, il y avait toute une frange d'artistes et d'acteurs culturels qui étaient complètement méprisés. Or, il faut qu'il y ait une grande diversité, un véritable pluralisme dans le paysage. Venant d'un milieu modeste, populaire, cette disparité m'a frappée tout de suite. Très vite, on a mis en place des dispositifs adéquats, aujourd'hui on a un budget pour les arts

urbains ou pour les opérateurs rock par exemple. Il fallait redonner leurs lettres de noblesse à des secteurs méprisés ou jugés «mineurs».

**Dans ces deux législatures, on trouve quelques temps forts: un nouveau décret sur la lecture publique, un nouveau décret qui va être voté sur les centres culturels, un travail de réflexion sur la dimension territoriale, etc. Quel est le bilan? Pensez-vous avoir marqué des points?**

Entre 2004 et 2009, j'étais plutôt communautariste. Pour moi, la Culture, l'Enseignement, le Sport devaient être considérés comme des compétences qui transcendaient les frontières territoriales et régionales. J'ai toujours défendu le lien Wallonie-Bruxelles. En 2009, je me suis rendue compte de la disparité entre cette théorie et ce qui se passait sur le terrain. Dans l'enseignement par exemple, on ne tient pas compte suffisamment des réalités territoriales des bassins de chaque région. Quand je dis cela, je ne fais pas de distinction entre Wallons et Bruxellois parce que je pense que les problèmes qui se posent parfois à Bruxelles se posent de la même façon dans les grandes villes wallonnes. Ma perception a donc changé par rapport à l'Enseignement mais aussi la Culture. Comme ministre de la Culture je ne pouvais pas gérer les compétences et les disciplines de la même façon dans les communes urbaines et les communes rurales, dans les grandes villes et les petites villes.

Je me suis dit que le lien avec le territoire avait du sens.

Cela explique la mise en œuvre du chantier des assises du développement culturel territorial, cette évaluation, cet examen, cette analyse de chaque territoire afin de voir comment la culture y est envisagée. Aujourd'hui, je suis favorable à un régionalisme qui soit fédérant, où on tient compte des réalités territoriales mais en même temps où l'on reste dans ce lien fédéré associant les Bruxellois francophones et les Wallons.

**Quels sont vos pires et vos meilleurs souvenirs de Ministre?**

La chose la plus difficile, c'est la situation économique. Même dans le cadre des réunions au Gouvernement, c'est dur entre nous parce que chacun essaie de préserver ses moyens. Ce que je retiendrais de plus positif, c'est d'avoir pu accompagner certains acteurs culturels dans leurs projets. J'ai parfois eu l'impression de participer un peu à leur bonheur, à leur enthousiasme.

**Parlons de l'international. La convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle est à cet égard un acte important. Mais cela reste un dossier sensible...**

En effet. C'est un combat qui existe depuis 1993 quand Elio Di Rupo, sous la présidence belge de l'UE, organise la réunion des ministres de l'Audiovisuel à Mons, d'où est née l'idée de l'exception culturelle. Mais aujourd'hui, de nouveau, on remet en



cause ce principe dans le cadre de la négociation entre les États-Unis et l'Europe. Il faudra rester vigilant, la culture n'est pas une marchandise comme une autre. Or, si demain les États ne peuvent plus soutenir leur culture, on arrivera à une société complètement uniformisée, standardisée. Celui ou celle qui me succédera devra rester vigilant.

### Quel est le grand chantier qui reste à accomplir?

Le lien entre la Culture et l'Enseignement doit être renforcé et ce, même si avec Marie Arena on a fait adopter le décret culture-école. Il faut qu'au niveau de l'éducation on retrouve cet espace de confrontation à la culture. Quand les enfants et les jeunes sont confrontés à la culture, ils ne peuvent plus vivre sans. Il faut leur donner cette opportunité.

### Le rôle de l'éducation permanente?

C'est le secteur qui a le plus évolué. Il est devenu essentiel dans notre société. C'est un secteur tellement diversifié qu'il est le plus accessible possible à l'ensemble des citoyens et qu'il rencontre l'ensemble des besoins de ceux-ci.

### Quel livre emporteriez-vous sur une île déserte?

« L'Écume des jours » de Boris Vian. Un classique que j'ai lu et relu.

### Un livre plus récent?

« La liste de mes envies » de Grégoire Delacourt. L'histoire d'une femme à qui il arrive des choses assez étonnantes; elle a plus ou moins mon âge. C'était assez rafraîchissant mais aussi émouvant!

### Un film?

« La source des femmes » de Radu Mihaileanu, un réalisateur français magnifique. L'histoire se passe au Maroc, les femmes n'ont pas de fontaine dans leur village et elles doivent aller s'approvisionner dans un puits à des kilomètres. C'est horrible. Certaines s'esquintent la figure. Il y a une femme enceinte qui perd son bébé en chutant avec ses seaux... Ces femmes décident de faire la grève de l'amour tant que leurs maris n'installent pas une fontaine dans leur village. C'est l'histoire de ces femmes qui mènent un combat. Un film plein d'espoir.

### Un disque?

J'aime beaucoup de choses, c'est assez difficile...

### Stromae? C'est un peu le symbole du Bruxelles de demain, non?

C'est vrai. C'est aussi un jeune gars modeste qui a un talent fou. Il fait tout rimer autour de lui. Qu'on soit flamand, germanophone ou francophone, on chantonne tous ses chansons. Je l'ai rencontré avant qu'il ne devienne la star qu'on connaît aujourd'hui, c'est quelqu'un de très généreux. Quand je lui ai demandé de soutenir la campagne que j'ai lancée sur l'accessibilité des lieux culturels pour les personnes à mobilité réduite, il s'est tout de suite prêté au jeu et il a posé dans une chaise roulante sous le slogan « Alors on danse? ».

Retrouvez cette interview en version longue sur [www.agirparlaculture.be](http://www.agirparlaculture.be)





# Éducation permanente

## Colloque

# 26

octobre

# 2013

9h > 17h30

Université de Liège

pl. du 20-Août

**Parcours d'intégration et/ou chemins d'émancipation ?**



P.A.F. 15€

**Pour de plus amples informations :**

[www.peuple-et-culture-wb.be](http://www.peuple-et-culture-wb.be)

Tél. 0493 56 46 35 ou 04 342 83 33

[info@peuple-et-culture-wb.be](mailto:info@peuple-et-culture-wb.be)

Rue du Beau Mur 45 - 4030 Grivegnée

Avec le soutien de :



# Y A-T-IL UNE APPLICATION POUR PENSER ?

**N**ous sommes les contemporains d'une révolution culturelle majeure. Sans doute encore beaucoup plus profonde que les transformations politiques et économiques qui ont accouché de notre modernité. En témoigne cette information, passée inaperçue dans le flux étouffant des news quotidiennes : 45 États américains vont rendre l'apprentissage de l'écriture manuscrite optionnelle en 2014.

Les enfants pourront choisir d'abandonner la vieille calligraphie au profit de l'utilisation de logiciels de traitement de texte. Du manuscrit au tapuscrit. De l'écrit à l'écran. De la graphosphère à la vidéosphère pour reprendre le vocabulaire de Régis Debray.

Nous vivons, en l'expérimentant au quotidien mais sans nous en rendre vraiment compte, des bouleversements mentaux qu'elle entraîne, la troisième grande révolution culturelle de notre humanité. Après l'apparition de l'écriture dans au moins quatre foyers (Mésopotamie, Égypte, Chine, Amérique centrale) en développement urbain et maîtrisant l'agriculture, puis celle de l'imprimerie par Gutenberg qui démultiplie la Bible au XV<sup>e</sup> siècle, où les livres détrônent le Livre, pour en arriver à la « Société de la communication » et à ses générations de geeks ! Du cunéiforme au SMS, du hiéroglyphe au mail. Simple évolution technique ou profonde mutation cognitive ?

Cette transformation, de l'imprimerie à l'audiovisuel, toujours selon les analyses de Régis Debray, opère aussi un changement de référents et de symboles : on glisse de l'adulte au jeune, de l'idéal au performant, de la loi à l'opinion, du politique à l'économique, du citoyen au consommateur, du héros à la star, du lisible au visible, de la conscience au corps, du « je l'ai lu dans un livre » à « je l'ai vu à la télé ». Le changement dans le rapport au monde est total : il suffit de voir pour comprendre, de montrer pour expliquer. L'univers de l'écran, ce matérialisme du divertissement, conduit à l'illusion de saisir toute l'intelligence du monde par l'instantané de l'actualité de sa vie la plus quotidienne.

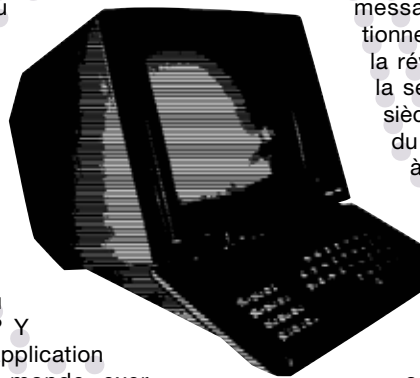
La révolution technique que nous vivons entraîne aussi une révolution dans notre cerveau, dans nos modes d'apprentissage. Nous perdons l'habitude de lire de manière linéaire des textes longs. Nous picorons plutôt çà et là des bribes d'informations dans un flux permanent de zapping, bombardés de messages et d'alertes. Des sangliers qui creusent en profondeur, nous nous sommes fait renards qui furètent superficiellement d'immenses espaces de données simplement juxtaposées. Quelles en seront les conséquences à terme dans notre manière d'élaborer une grille conceptuelle de compréhension du monde ? Saurons-nous maintenir notre capacité d'abstraction et de synthèse ? Garderons-nous le sentiment de la continuité historique alors que tout le système nous réduit au présent, au détail, à l'anecdote ? Y aura-t-il un jour une application juste pour penser le monde, exercer son esprit critique, se comporter en citoyen vertueux et solidaire ?

Comme toute avancée technologique majeure, elle apparaît à la fois poison et remède. Elle n'est pas bonne ou mauvaise en soi. Tout dépend de l'usage que l'on en fait. Les rayons nucléaires ont conduit à la tragédie d'Hiroshima mais soignent aussi des cancers. Science avec conscience. *Petite poucette* de Michel Serres et risque d'abrutissement et d'inculture généralisée bornée par les 140 signes d'un tweet.

Ainsi le triomphe de l'écran laisse aussi entrevoir le retour de l'écrit, même avec une déformation de l'orthographe. C'est tout le sens de l'essai de Jean-Claude Monod, *Écrire à l'heure du tout-message* qui diagnostique que, contre toute attente, on n'a jamais autant recouru à l'écrit par rapport à l'oral. Même s'il y a prolifération des infos, fuite dans l'incessante communication, cette dernière est plus douce, moins intrusive, moins frontale. Comme en témoigne l'engouement pour les forfaits SMS, au détriment des appels directs. Le grand retour de l'écrit, qui l'eut cru ? Grand retour donc du « tout est message », même non intentionnel. Au fond, poursuite de la révolution scientifique de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, qui nous a fait passer du monde de la production à celui de l'information, comme en témoigne par exemple la découverte du code génétique.

Le basculement culturel s'avère complexe et contrasté. Nul ne sait dire s'il nous conduira vers une exceptionnelle démocratisation des savoirs, ou vers une déshumanisation généralisée des rapports sociaux, où l'homme se cache derrière la machine. Mélancolie d'un passé aux pensées structurées et approfondies ? Ironie d'un présent compulsif aux addictions communicationnelles ? Gourmandise pour un futur dessiné en un village planétaire interconnecté ?

**Jean Cornil**



# PATRICK JANSSENS

## CHANGER LA VILLE, GARDER SES HABITANTS

Patrick Janssens a été le bourgmestre d'Anvers pendant 10 ans. Progressiste passionné d'art, d'architecture et de culture, il aborde ici les évolutions urbaines, les manières de rendre plus attractives les villes, le rapport d'Anvers à Bruxelles mais aussi ses envies et projets. Rencontre.

Propos recueillis par Sabine Beaucamp

### Quel est le rapport de la ville d'Anvers vis-à-vis de Bruxelles ?

En tant qu'Anversoise, d'une manière ou d'une autre, Bruxelles est quand même un peu l'ennemi. Plus personnellement je regarde Bruxelles comme une ville avec une histoire riche et un potentiel énorme. Si je devais me prononcer sur Bruxelles, je dirais qu'il faudrait plus de collaboration entre les 19 communes, une organisation centralisée des différents services communaux. Pour ce genre de choses, il faut une vision un peu plus pragmatique qui n'est pas très idéologique mais juste pratico-pratique

### Plus généralement, comment évoluent selon vous les dynamiques urbaines ?

La grande nouvelle depuis 2000, dans quasi toutes les villes, c'est qu'elles voient leur population augmenter. Il y a donc une nécessité de construire plus. Tous les endroits libres dans la ville seront un jour construits s'ils n'ont pas d'affectation spécifique. À Bruxelles, à Charleroi ou à Liège comme à Anvers et Gand, il existe beaucoup d'anciennes zones (industrielles) appartenant à l'armée ou à la SNCB, devenues vacantes. Il faut les développer en nouveaux quartiers, avec assez d'espaces publics, de parcs, de mobilité de telle manière que la ville puisse loger sa population grandissante.

Les gens viennent à la ville pour améliorer leur vie, ils venaient de la campagne, maintenant, ils viennent de l'autre bout du monde mais c'est le même processus. Dès qu'on a réussi, après deux ou trois générations, on quitte la ville. La ville fonctionne comme une machine à émanciper. Mais en même temps on ne réussit pas à créer une qualité de vie suffisamment élevée pour garder les gens émancipés dans ces villes. Ce qui affaiblit fortement les villes d'un point de vue financier et social. C'est d'autant plus le cas en Belgique, premier pays par son réseau ferroviaire ou par la densité de ses autoroutes, où tout est organisé pour que vous puissiez continuer de vivre dans votre petit village en bénéficiant à distance de la ville. Vous venez en ville pour étudier, travailler, faire du shopping, aller au théâtre mais ensuite vous rentrez chez vous. Résultat : pour fuir la ville les gens ont fait de la Flandre, une grande ville. Sauf peut-être au Limbourg où il existe encore beaucoup d'espaces verts.

### Comment enrayer ce phénomène ?

Pour éviter la désertification des villes, il faut d'abord que le logement soit abordable, et de bonne qualité. Ensuite, il faut embellir l'espace public : les rues, les places, les parcs, les quais, ... C'est très important parce qu'il y a une telle densité de gens qui vivent ensemble dans un espace assez réduit, qui ont peu d'espaces extérieurs chez eux. Enfin, il faut éviter que nos centres-villes soient surtout orientés vers la mobilité automobile. Ce n'est pas une position anti-voiture. J'ai une voiture mais je ne la mets pas dans mon living. On agit avec nos villes comme si l'on mettait notre voiture dans notre living.



© André Dailier

### Vous quittez définitivement la politique ?

Probablement oui. Je continue mon mandat au Parlement flamand jusque l'année prochaine. Après je n'ai pas décidé si je posais encore ma candidature ou pas.

Je pense honnêtement qu'après avoir eu la chance d'être bourgmestre d'Anvers pendant dix ans, je ne trouverais pas un poste en politique plus intéressant. On a selon moi, beaucoup moins de liberté en tant que ministre fédéral ou flamand qu'en tant que bourgmestre. Et devenir bourgmestre de Bruxelles est peut-être une ambition peu réaliste (rires).

### Quels sont vos projets futurs ?

Je vais donner cours à l'université d'Anvers et de Louvain au Département d'urbanisme. J'espère également préparer un doctorat au Département des grandes villes à la London School of Economics. Et enfin, à Anvers, la Faculté d'urbanisme crée actuellement un Institut de développement urbain, sa mission visera l'accompagnement urbanistique des villes et des communes en Flandre, en Wallonie ou à l'étranger. Je souhaiterais utiliser l'expérience anversoise et voir si son application est transposable à d'autres villes.

### Qu'est-ce qui manquerait à Anvers selon vous ?

Une grande équipe de foot qui pourrait concurrencer Anderlecht ! Avec beaucoup de regrets je ne suis pas arrivé à construire ce projet. C'est un élément d'intégration sociale pour les différentes couches de la population. C'est vraiment un élément rassembleur. C'est apprendre aux jeunes dès leur plus jeune âge qu'il vaut mieux travailler ensemble pour réussir. C'est aussi respecter les règles, sinon il y a un arbitre qui sanctionne. C'est une métaphore pour la vie dans une société tellement forte et éducatrice.








Dossier :  
*droits culturels :*  
**MOTS, ENNEMIS  
OU RÉVOLUTION ?**

La notion de « droits culturels » s'imisce dans notre vocabulaire à coup de traités internationaux et commence à s'intégrer dans nos lois à l'instar du futur décret sur les Centres culturels. Virtuellement révolutionnaire, rêvant d'émancipation des individus et d'améliorations tant démocratiques qu'économiques, cette notion est néanmoins potentiellement porteuse de dérives et d'ambiguïtés au sujet desquelles il convient de rester vigilant. En effet, d'aucuns la perçoivent comme une ruse potentielle du néolibéralisme pour individualiser les droits et réduire des droits sociaux et démocratiques, mais aussi comme pouvant servir d'outil aux réactionnaires de tout poil, pour contrarier la liberté de conscience et d'expression ou encore, pour faire le jeu des communautarismes. (AB)



# DROITS CULTURELS : UNE INTRODUCTION

De plus en plus souvent invoqués dans les débats sur l'action culturelle et sur la vie démocratique, les droits culturels demeurent méconnus et mal compris. Ils constituent pourtant une notion qui embrasse avec une efficacité surprenante la complexité et la richesse de notre vivre-ensemble et de notre nature humaine. Les droits culturels sont notamment définis par la *Déclaration de Fribourg* rédigée en 2007 par le Groupe d'experts internationaux du même nom. Celle-ci, dépassant les avancées permises par la déclaration et la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, propose une définition de la culture qui met la personne au centre et replace l'enjeu de la diversité culturelle en face de la finalité ultime des droits de l'homme : la dignité humaine.

Baptiste Fuchs

**PAUVRETÉ ET RICHESSE CULTURELLE : LA DIGNITÉ HUMAINE EN QUESTION**

Le terme « culture » désigne ici « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement »<sup>1</sup>.

Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité »<sup>2</sup>.

Cette identité est le fruit d'un processus permanent d'identification qui implique l'existence d'une liberté intérieure d'une part et l'accès à des ressources culturelles adéquates d'autre part. Ces deux conditions sont inter-reliées. Est culturellement pauvre celui qui est privé de ce couple liberté intérieure – ressources extérieures. Est culturellement riche celui qui jouit de la capacité d'accéder à des références culturelles, de choisir celles qui lui conviennent, de les interpréter et de les faire siennes.

Dès lors, la pauvreté culturelle doit être considérée comme une amputation grave de l'identité de la personne; la richesse culturelle, comme le chemin de l'émancipation et de la dignité humaine.

L'approche des droits culturels est dite « personnaliste » : elle place les personnes au centre et au-dessus du tout. Chaque droit est expressément individuel en même temps qu'il définit la relation à l'autre. Il met en correspondance une liberté et une responsabilité. Il constitue le mode d'emploi de la relation sociale et politique entre les personnes.

**INTIME, EXTIME : « MA CULTURE, C'EST COMME MA PEAU »**

Patrice Meyer-Bisch, membre du Groupe de Fribourg et fervent défenseur des droits culturels [Voir interview page 12], aime à comparer la culture d'une personne à sa peau. Cette métaphore évocatrice nous dit l'importance de la culture qui, loin d'être un luxe, constitue l'interface entre l'intérieur et l'extérieur de l'être, entre son intimité et ce qu'il donne à voir de celle-ci au-dehors : son extimité. Elle est cette surface par laquelle s'exprime l'identité de la personne et sur laquelle s'impriment les références culturelles incorporées.

C'est par ce déplacement à double sens entre l'intime et l'extime que se fabrique une œuvre culturelle, laquelle est un acte de communication porteur « d'identité, de valeurs et de sens »<sup>3</sup>, par lequel les individus qui y participent, déposent, transmettent et s'approprient des ressources culturelles ?

Les droits culturels tendent à garantir à chacun les capacités de construire, de protéger et d'étendre sa surface culturelle. Plus celle-ci sera grande, plus on sera riche culturellement et plus on sera en mesure de s'enrichir encore. On constitue ainsi un capital culturel, une densité de ressources interconnectées et capables de générer de nouvelles richesses.

**LE DIFFICILE CHEMINEMENT VERS LA RECONNAISSANCE DES DROITS CULTURELS**

Il apparaît clairement que les droits culturels sont aussi importants que les autres droits humains mais qu'ils ont également un effet levier sur l'effectivité des autres droits. Ils ouvrent l'accès à des capacités et permettent l'appropriation de ressources indispensables à la réalisation de ces autres droits.

Bien que faisant partie intégrante des droits de l'homme,



ils sont pourtant peu visibles dans les différents textes existants. Pourquoi ce paradoxe ? La genèse des droits de l'homme a été marquée par la fracture idéologique entre la vision libérale et la vision socialiste qui a relégué les droits culturels au dernier rang des préoccupations des uns et des autres. Tandis que les premiers prenaient la culture pour un luxe et une affaire privée, les seconds voyaient dans les droits culturels un danger. Certes, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 a consacré son article 26 au droit à l'éducation (toutefois essentiellement compris comme un droit social) et son article 27 au droit de participer à la vie culturelle. Le pacte international des droits économiques, sociaux et culturels a repris et développé ces dispositions (articles 13, 14 et 15). Mais le droit de participer à la vie culturelle est malgré tout resté sous-développé.

indépendant pour les droits culturels. La même année, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (organe du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme) publie l'Observation générale N° 26 qui reprend l'essentiel des principes contenus dans la Déclaration de Fribourg.

### REPENSER LE POSITIONNEMENT DE LA CULTURE DANS L'ACTION PUBLIQUE

La notion de droits culturels comporte plusieurs principes clés qui méritent d'être explorés dans le cadre des réflexions actuelles sur la redéfinition de nos modèles d'intervention en matière culturelle.

qui respecte la dignité de personnes.

La notion de **transversalité** est également à explorer. Le cloisonnement sectoriel, en enfermant la culture dans une catégorie à part, nuit à la cohérence globale de l'action publique ; plus grave encore : il nie la dimension culturelle des autres secteurs de la vie publique et, partant, l'intégrité du citoyen en tant qu'acteur culturel capable de créer, porter et partager ses propres ressources et références culturelles. Il convient donc d'accompagner le développement d'interconnexions et d'interactions entre les secteurs d'intervention, les publics, les institutions, les disciplines culturelles, les milieux cultu-

**« Les droits culturels sont aussi importants que les autres droits humains et ils ont également un effet levier sur l'effectivité des autres droits. »**

Il faudra attendre 2001 pour que l'UNESCO adopte une *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, en s'appuyant notamment sur les travaux du Groupe de Fribourg. Ce texte marque une avancée considérable. La richesse culturelle est désormais reconnue comme une ressource du patrimoine commun de l'humanité.

En 2005, la déclaration est suivie de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Moins ambitieux, ce texte défend notamment la liberté des États à protéger leurs industries culturelles au nom de la préservation de la diversité des cultures, menacée par les effets de la mondialisation. L'adoption de la convention marque toutefois un apport majeur au plan international.

Considérant ces avancées insuffisantes, le Groupe de Fribourg publie en 2007 sa propre déclaration sur les droits culturels. Pensée comme un texte issu de la société civile et destinée à favoriser une meilleure reconnaissance des droits culturels, la Déclaration de Fribourg constituera une référence pour les travaux ultérieurs.

Ainsi en 2009, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies met en place un expert

D'abord, il s'agit de **mettre la personne** au centre des processus de production de l'action publique. Cela suppose un véritable changement de paradigme quant à la manière de considérer la relation entre l'individu et le pouvoir public. Il faut sortir d'un modèle où l'État — et par extension, les collectivités locales et leurs prestataires — sont les détenteurs exclusifs de l'expertise et les producteurs d'un service public destiné à être consommé par des « usagers ». Ces derniers doivent au contraire être considérés comme des personnes porteuses de ressources propres, dépositaires d'une expertise partagée et capables de porter collectivement la communauté politique de manière active et responsable.

Ensuite, la définition de la culture telle qu'elle est abordée par l'approche des droits culturels nous suggère d'oublier toute rupture entre « culture savante » et « culture populaire » et d'**envisager la culture comme un continuum** englobant une diversité de références et de ressources qui sont autant d'expressions de notre humanité. Sans pour autant boudier la recherche de l'excellence, on peut considérer que toutes les références culturelles se valent dès lors qu'elles servent un processus d'identification

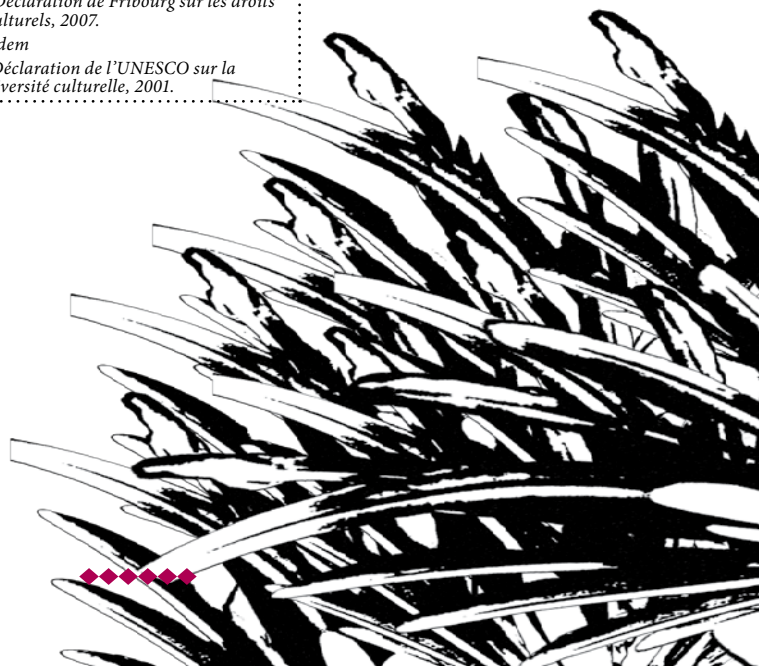
rels, de manière à favoriser la **connectivité des ressources** et à faciliter ainsi la production et la circulation du sens.

Enfin, la notion des droits culturels nous invite à considérer les problématiques de la société politique non plus en termes de besoins à satisfaire, souvent en vain, mais en termes de **capacités** à développer. Permettre à une personne en situation de pauvreté économique de s'émanciper en construisant et en vivant pleinement son identité culturelle, c'est donc lui offrir aussi de meilleures chances de vaincre elle-même les autres difficultés liées à sa pauvreté.

<sup>1</sup>Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007.

<sup>2</sup>Idem

<sup>3</sup>Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001.



# PATRICE MEYER-BISCH : LE DROIT À LA BEAUTÉ POUR TOUS!

**Patrice Meyer-Bisch est le coordinateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, et de la chaire UNESCO des droits de l'homme et de la démocratie de l'Université de Fribourg. Ce philosophe suisse est l'un des plus ardents défenseurs de la notion politique de droits culturels sur laquelle il revient dans cet entretien et aussi l'un des initiateurs de la Déclaration de Fribourg.**

Propos recueillis par Aurélien Berthier

## La notion de droits culturels est une notion qui paraît un peu floue, est-ce que vous pouvez nous l'expliquer un peu plus ?

C'est tout ce qui touche à l'identité et à l'accès aux ressources culturelles. On peut définir ça comme les droits de chacun d'accéder aux ressources culturelles nécessaires pour vivre son processus d'identification tout au long de la vie. Droit d'accès donc et en même temps, un droit de participer à des activités culturelles. C'est le droit d'avoir du savoir. Parce que la culture, c'est toute la circulation des savoirs dans la société. Vous avez ça dans le droit à l'éducation qui est en quelque sorte le premier droit culturel. Dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, c'est le « droit à participer à la vie culturelle ». Et ensuite, on déploie cela dans toute une série de droits qui sont repris dans la *Déclaration de Fribourg*.

## Pouvez-vous nous citer des exemples dans le quotidien où l'on pourrait rencontrer ces droits culturels ?

On peut citer le droit à la mémoire. On a par exemple, une assistante sociale qui s'occupait d'un groupe d'adolescents dans la région lyonnaise dont les parents venaient du Maroc ou d'Algérie mais aucun de ces adolescents ne connaissait l'histoire de ses parents. Il y avait un tabou dessus. Ils vivaient avec un énorme trou de mémoire à partir duquel ils ne pouvaient pas construire leur identité. Ils étaient dès lors la cible de tous les gens qui ont des identités prêts-à-porter. Des fondamentalistes de toutes sortes, pas seulement religieux.

Il y a également le droit linguistique. Le fait de parler la ou les langues de son choix, voir ces langues reconnues. Ça ne veut pas dire qu'on peut en public utiliser toutes les langues qu'on veut mais qu'on a le droit de parler avec sa famille, dans son quartier et d'avoir une éducation dans sa langue. Même chose au niveau de la liberté religieuse. Et c'est évidemment toute la question de la liberté artistique. Pour faire plus simple : c'est le droit à la beauté ! On a tous besoin de vivre, d'expérimenter de l'admiration. Sinon on ne peut pas se développer. Et c'est cette admiration qui fait vraiment grandir la liberté d'esprit et qui donne toutes les libertés.

Les droits culturels ne viennent pas s'ajouter en dernier, après

les autres droits mais sont bel et bien à la base de tous les autres droits. C'est donc le contraire de ce qu'on pense habituellement, que la culture est ce qui vient après, une fois qu'on a un logement, à manger, du travail, et après tant mieux si on a encore de l'argent pour aller au cinéma ou au théâtre. La réalité du culturel est beaucoup plus fondamentale. Prenez les gens qui ne font jamais l'expérience des repas de famille. Il n'y pas la culture d'une alimentation saine et d'un partage de l'amitié et de la vie sociale et aussi du respect pour ce qu'on mange, du lien entre son corps et ce qu'on mange, de l'animal, du végétal, c'est aussi un savoir extrêmement important pour la vie. Le culturel, c'est la circulation des savoirs dans tous les domaines de la vie, tout ce qui donne du sens. La définition qu'on trouve dans la Déclaration de l'UNESCO de 2001 : une activité culturelle est une activité porteuse d'identité, de valeur et de sens.

## Pourquoi selon vous, cette dernière décennie, cette notion fait l'objet de beaucoup d'attention ? Est-ce que cela répond à une menace née avec la mondialisation ?

Dans les années 70, on avait une attention pour le droit culturel des minorités exclusivement et on pensait que pour la majorité c'était la culture nationale. Et on avait une cécité complète sur la pauvreté. Parce que quand les gens sont très pauvres, de fait, ils n'ont pas accès à la vie culturelle. Les choses ont changé autour de 2001 avec les débats sur l'exception culturelle et l'adoption de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle. À partir de là, il y a un renversement de perspective. Cette diversité culturelle auparavant considérée comme un obstacle (au progrès, au marché, aux droits de l'Homme...) devient patrimoine commun de l'humanité, devient une ressource qu'on va chercher. C'est l'aspect macropolitique. Mais il y a aussi une dimension moins éclatante, au niveau des Droits de l'homme, on conçoit bien que pour faire les guerres, on est obligé de violer toute une série de droits culturels et de laver les cerveaux des soldats pour qu'ils acceptent de tuer. Et même

—  
« Les droits culturels c'est la dignité à l'intime du sujet. »  
—

chose pour la pauvreté, on s'aperçoit petit à petit que les dimensions culturelles sont centrales à la pauvreté. On le savait déjà pour l'éducation, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on prenne cela assez au sérieux. On dit dans des pays où le droit à l'éducation est très peu respecté, qu'on n'a pas d'écoles parce qu'on est très pauvre

alors qu'en réalité on reste pauvre parce qu'on ne fait pas d'écoles. On a porté à partir de 2005 l'idée d'un 4<sup>ème</sup> pilier du développement après l'écologique, l'économique et le social : le pilier culturel. Maintenant, petit à petit, on développe l'idée que ce n'est pas le 4<sup>ème</sup> pilier mais bien la base du développement. Rien que parce que les gens doivent avoir la liberté de choisir le développement qu'ils veulent. Ce n'est pas simplement parce qu'on a un meilleur PIB qu'on est plus développé. Ce sont ces différents facteurs qui interviennent et qui font que progressivement ces droits culturels viennent sur le devant de la scène. Et c'est une vraie révolution même si nous n'en sommes qu'aux balbutiements.

## Qu'est-ce qui empêche cette mise en avant du culturel ?

C'est parce que c'est trop efficace ! Ça exige beaucoup plus de démocratie aussi. Si on prend le droit à l'alimentation, au logement : finalement, on a l'impression que l'État doit faire des efforts pour fournir plus de logements, la communauté internationale doit faire des efforts contre la malnutrition. On raisonne en terme de besoins. Avec les droits de l'Homme, on n'est pas au niveau des besoins. Par une approche fondée sur les besoins, on comble un manque. Dans les approches fondées sur le droit, on développe une capacité. La dimension culturelle, c'est la capacité fondamentale. Si vous prenez l'exemple de l'alimentation, les populations qui ont faim, ça ne suffit pas de leur envoyer du blé, il faut leur apporter des outils, mais aussi du savoir : une bonne gouvernance, une bonne agriculture, une bonne culture de son environnement. Ça veut donc dire qu'on va faire confiance dans la liberté des personnes.

## C'est cet aspect qui serait révolutionnaire...

Oui, ça implique qu'on ait une approche beaucoup plus démocratique. Au niveau de la vie culturelle au sens plus étroit, ce n'est pas l'État qui peut garantir la vie culturelle à sa population. C'est sa population qui doit développer sa propre vie culturelle même si elle a besoin des acteurs publics. Mais la responsabilité est d'abord dans les mains des personnes et de tous les acteurs culturels de la société.

## C'est une manière de dépasser l'opposition Etat/Marché ?

Les personnes ont chacune trois casquettes. On est des associés : on participe à la vie civile et on peut faire partie d'une association par exemple. On est aussi dans le marché : on achète, on peut acheter des disques, des places de théâtre, des livres. Et puis on est aussi citoyen. Donc ce n'est pas l'État ou le Marché mais ce sont les personnes qui sont aux centres et qui ont trois responsabilités : associative, citoyenne et économique. On est dans une approche basée sur des Droits de l'homme qui met vraiment les personnes au centre.

## On évoquait les langues ou l'expression religieuse, est-ce qu'il y a des bornes à cette liberté culturelle ? Notamment afin d'éviter qu'elle favorise l'éclosion d'une multiplicité de chapelles qui ne communiquent pas ensemble.

Bien sûr que toutes les libertés sont dangereuses. Alors, on peut soit les réduire, soit au contraire, développer leur responsabilité. Les réduire, ça veut dire qu'on va les limiter et qu'on va avoir une conception agressive de la laïcité par exemple. Ou au contraire avoir une conception plus ouverte en pensant que quelqu'un qui a une conception faible de sa religion, au sens de peureuse, de pas assez instruite, va être très vite intolérant. Si au contraire, quelqu'un a une conception suffisamment profonde, instruite de sa religion, il sait très bien que musulmans et chrétiens ont le même dieu, ce qui peut créer une certaine fraternité. C'est par la profondeur des références culturelles qu'on vit l'hospitalité mutuelle, parce que toute référence culturelle, c'est un lieu de rencontre : c'est vrai d'une religion, un courant littéraire, un genre musical, une science... Les libertés culturelles sont les plus dangereuses car non seulement on a le droit de s'exprimer mais en plus on a le droit de changer les codes d'expression. Mais d'un autre côté, une liberté culturelle doit être une liberté instruite. Instruite de ses responsabilités. Le développement, c'est faire beaucoup plus confiance aux personnes en leur disant « oui, vous pouvez être libres mais en même temps responsables ». C'est ce qu'on apprend aux enfants à l'école : vous allez à l'école pour devenir plus libres mais en même temps il faut faire ses devoirs, vous comprenez que la liberté a un prix. Ce n'est pas exactement une limite à la liberté au sens du « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres » qui est une devise un peu bourgeoise, nous on dit l'inverse : « ma liberté commence là où commence celle des autres » Quand l'enfant doit apprendre à se taire pour écouter les

autres, ce n'est pas seulement pour limiter son temps de parole mais c'est aussi pour écouter ce que dit l'autre, ou l'instit, et devenir plus intelligent. Ta liberté va être augmentée par celle de l'autre.

## C'est dialectique ?

Exactement. Et c'est ça la base même de la démocratie. Nos libertés s'appuient les unes sur les autres. Plus nous sommes cultivés dans ce sens-là, c'est-à-dire que nos libertés sont plus instruites, sont plus intelligentes, alors, plus elles sont responsables. Vous avez donc deux dimensions : les droits culturels proprement dits et la dimension culturelle de tous les autres droits de l'homme. La dimension culturelle du droit à l'alimentation, du droit au travail, du droit au logement mais aussi de la liberté d'expression. Si vous avez la liberté d'expression mais que vous ne savez pas maîtriser une langue, tenir un pinceau ou un instrument de musique, votre liberté d'expression ne veut pas dire grand-chose. C'est bien le culturel qui va vous donner la matière, la capacité de vous exprimer. Si chaque droit de l'homme est une capacité (de se nourrir, de travailler, de se loger, etc.), les droits culturels ce sont des capacités de capacités, des connaissances nécessaires pour savoir exercer ses autres droits.

C'est révolutionnaire parce que si vous êtes en face de gens qui sont pauvres, la réaction habituelle c'est de dire, ils sont paresseux, irresponsables ou ils ne connaissent rien, on va leur apporter quelque chose. Tandis que dans cette approche, quelqu'un de pauvre, c'est quelqu'un dont les capacités sont humiliées, méconues. On va d'abord essayer d'aller les recueillir et les restaurer.

## De cette restauration de capacités peut déboucher une sortie de la pauvreté ?

Oui, même si ce n'est pas forcément l'idée de richesse qu'on obtiendrait. C'est à cette personne-là de choisir quel type de développement elle souhaite. On va chercher à l'intime du sujet. Les droits culturels c'est la dignité à l'intime du sujet. Mais c'est en même temps dans ses relations sociales - parce que vous choisissez vos amis, etc. C'est à la fois intime et social, c'est comme ça que la société se construit.

**« Si vous ne savez pas maîtriser une langue, tenir un pinceau ou un instrument de musique, votre liberté d'expression ne veut pas dire grand-chose. »**

Retrouvez cette interview en version longue sur  
[www.agirparlaculture.be](http://www.agirparlaculture.be)

Patrice Meyer-Bisch interviendra lors de la prochaine  
rencontre en éducation permanente consacrée  
à la question des droits culturels  
le lundi 18 novembre 2013  
au Centre Marcel Hicter à La Marlagne (Namur).



# LE DROIT DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE



Ces dernières années, le référentiel des droits humains est clairement monté en puissance dans une série de politiques publiques, notamment en matière d'éducation permanente. Dans l'avant-projet de décret relatif aux Centres culturels, ce sont les droits culturels qui sont, en particulier, appelés à constituer le nouveau référentiel. Et, de manière plus générale, on constate que se multiplient les références aux droits culturels dans l'ensemble des politiques culturelles, en Belgique et ailleurs.

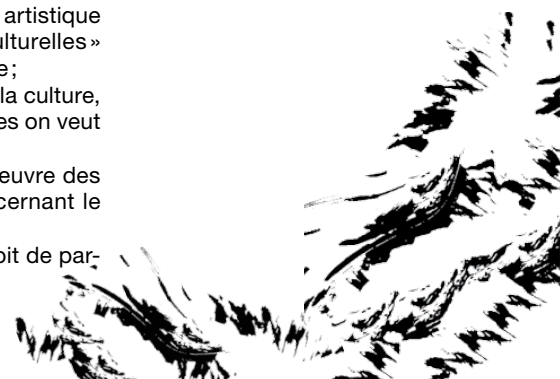
Que sont ces fameux « droits culturels » ? D'où viennent-ils ? Quel est leur contenu ? Et quelle relation entretiennent-ils avec l'action publique dans le domaine culturel, menée par des organes démocratiquement élus ou par le milieu associatif soutenu par les autorités publiques ?

Céline Romainville, Chargée de recherches du FNRS à l'UCL

Les droits culturels sont une catégorie de droits — ou plus exactement un ensemble de droits — qui reste relativement nébuleux. Le libellé « droits culturels » n'est invoqué dans les instruments de protection des droits fondamentaux qu'à une reprise, dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce Pacte, dans son article 15, cite le droit de participer à la vie culturelle, le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications, le droit de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique et la liberté scientifique et culturelle. Cela étant dit, la littérature n'hésite pas, parfois, à qualifier d'autres droits de « droits culturels » comme les droits linguistiques, le droit à l'éducation ou la liberté de culte. Enfin, le débat s'est porté aujourd'hui sur la question de l'existence, très controversée, d'un « droit à l'identité culturelle ».

La notion de droits culturels est donc floue et sujette à débat<sup>1</sup>. Toutefois, en ce qui concerne le droit de participer à la vie culturelle, qui intéresse au premier plan les politiques culturelles, certains éléments de définition peuvent être identifiés. Ainsi, en combinant les textes internationaux relatifs au droit de participer à la vie culturelle<sup>2</sup> et la Constitution belge, on peut construire une définition de ce droit comme impliquant

- 1) le droit à la liberté artistique (le droit de créer, de diffuser sans entraves ses créations et d'avoir accès aux médias de diffusion);
- 2) le droit au maintien, à la sauvegarde et à la promotion de la diversité culturelle;
- 3) le droit d'accès à la diversité de la vie culturelle (droit d'avoir/de recevoir les moyens de dépasser les obstacles physiques, financiers, géographiques, temporels qui s'oppose à l'accès à la culture mais aussi d'accéder aux « clés », « références culturelles », permettant de dépasser/renverser les obstacles psychologiques, symboliques, éducatifs, linguistiques ou liés au manque de « capital culturel » et de « besoin/désir de culture »);
- 4) le droit de participer à la vie culturelle (au sens strict): droit de prendre part activement à la diversité des vies culturelles, de recevoir les moyens concrets de s'exprimer sous une forme artistique et créative et d'accéder aux « clés » et « références culturelles » permettant de s'exprimer de manière critique et créative;
- 5) le droit au libre choix: le droit de participer ou non à la culture, d'être en mesure de choisir les vies culturelles auxquelles on veut participer;
- 6) le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques culturelles et des décisions concrètes concernant le droit de participer à la vie culturelle;
- 7) le droit à la non-discrimination dans l'exercice du droit de participer à la vie culturelle.





En ce qui concerne l'objet de ce droit, il ne se cantonne désormais plus à la « haute culture » mais s'étend à la diversité des vies culturelles, c'est-à-dire à la diversité des œuvres, des méthodes, des lieux et des pratiques qui expriment, de manière critique et créative, ou sous la forme d'un héritage à transmettre, le travail sur le sens opéré par la culture entendue au sens large du terme. Ce droit intègre, en tant que dimension particulière et en tant qu'enjeux, la protection et la promotion des identités culturelles. Toutefois, jusqu'ici, ces dernières ne constituent pas l'objet de ce droit<sup>3</sup>. Il est donc possible de définir le droit de participer à la vie culturelle par rapport à la diversité des œuvres, des méthodes, des lieux et des pratiques.

## LES DROITS CULTURELS ET LES POLITIQUES CULTURELLES

Les États et toutes les autorités publiques ont l'obligation de respecter le droit de participer à la vie culturelle (ne pas s'ingérer dans l'exercice de ce droit ou établir des discriminations dans cet exercice), de protéger les particuliers contre les atteintes qui pourraient être portées à l'exercice de ce droit par d'autres particuliers et enfin de réaliser ce droit par des mesures concrètes, positives et effectives. Autrement dit, les législateurs belges et les autorités publiques ont l'obligation d'agir pour réaliser ce droit. Cette obligation d'agir reste toutefois ouverte et les autorités publiques conservent, au nom de la démocratie, une marge de manœuvre importante dans la réalisation des droits humains (moins dans leur respect) : les autorités publiques et les parties prenantes peuvent – et doivent – décider de l'orientation des politiques amenées à réaliser ces droits et de leur contenu.

La relation entre droits culturels et politiques culturelles n'est pas fixée, établie, déterminée une bonne fois pour toutes. Il y a certes des interdictions formelles posées par le droit des droits fondamentaux (établir des discriminations dans l'exercice du droit de participer à la vie culturelle en est un exemple). Mais, pour les obligations de protéger et de réaliser, il revient au débat démocratique et aux autorités publiques de définir plus précisément les droits culturels et le droit de participer à la vie culturelle (en adaptant par exemple les politiques de démocratisation de la culture à l'environnement numérique ou aux changements des pratiques culturelles diagnostiquées sur le territoire). Il revient également aux autorités publiques de concilier le conflit et la tension inhérente aux droits culturels entre liberté (de créer, de choisir) et égalité (d'accéder, de

participer, notamment au regard des certains groupes particuliers) en relançant le débat et en redéfinissant les relations entre droit d'auteur et politiques culturelles, par exemple. Il revient enfin aux participants au débat démocratique la tâche de définir les moyens des actions publiques de protection et de réalisation du droit de participer à la vie culturelle et de justifier les « saupoudrages » ou les priorités établies. Enfin, le dernier rôle qui incombe, en vertu des droits culturels, aux politiques est celui d'évaluer, au regard du droit de participer à la vie culturelle, notamment, leurs politiques, afin de réorienter les actions qui mènent à des impasses ou des incohérences ou de redonner du souffle à d'autres actions.

Définir le droit de participer à la vie culturelle et les droits culturels et leur assurer une effectivité réelle est une mission qui n'incombe donc pas seulement aux chercheurs en droit ou aux juges. Cette mission appelle, surtout, de vigoureux débats démocratiques menés dans les enceintes où se définissent et se mettent en œuvre légitimement les politiques culturelles (Parlement et Gouvernement de la Communauté française, pouvoirs locaux, milieu associatif subventionné, etc.). Bien sûr les juges ont un rôle important de ce débat démocratique et pour garantir l'effectivité de ce droit. Mais il ne faut pas négliger l'importance des acteurs qui façonnent les politiques culturelles et qui doivent assurer le respect, la protection et la réalisation de ces droits, la conciliation du conflit entre liberté et égalité, l'adaptation des politiques et des droits aux changements de la réalité culturelle et sociale et enfin l'évaluation des actions menées.

<sup>1</sup>Voir C. ROMAINVILLE, *Le droit à la culture, une réalité juridique, Thèse défendue le 31 mai 2011 pour l'obtention du titre de docteur en droit, à paraître.*

<sup>3</sup>Y.-M. DONDERS, *Towards a right to cultural identity, School of Human Rights Research Series, Intersentia/Hart, Antwerp/Oxford/ New York, 2002.*

<sup>2</sup>Article 15 du Pacte international relative aux droits économiques, sociaux et culturels, Article 27 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme.



# PAIDEIA 4D

OU

## L'ENSEIGNEMENT DES HOMMES DE LA CITÉ



**Le mot *Paideia* défini en grec ancien l'éducation formelle et informelle du citoyen responsable. Ce va et vient entre la théorie et l'expérience est le fondement du travail engagé entre 4 départements (4D) français autour des droits culturels : Ardèche, Gironde, Nord et Territoire de Belfort.**

**Christelle Blouët, Coordinatrice du Réseau culture 21**

En France, les droits culturels sont sous-développés, mal connus, sujets à malentendus, amalgames ou confusions. Le développement des capacités et des ressources des personnes tels que ces droits tendent à les développer apporte pourtant la clé de résolution de nombreuses problématiques contemporaines. Leur mise en œuvre permettrait de modifier en profondeur l'ensemble de nos politiques publiques. C'est cette hypothèse que nous mettons concrètement à l'épreuve dans une démarche d'observation et d'évaluation des politiques publiques des départements français au regard des droits culturels.

Les occasions d'être exposé à la définition des droits culturels sont quasiment inexistantes dans notre parcours tant personnel que professionnel. « À l'école de la République », chaque enfant doit se conformer au même modèle : langue unique et culture unique. À l'âge adulte, « au pays des droits de l'homme », la notion de culture se réduit le plus souvent à la question artistique, alors que, dans son acception large comme dans l'article 2 de la Déclaration de Fribourg « le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »

Pour répondre à cette nécessité d'élargissement conceptuel et irriguer les politiques publiques, la démarche Paideia 4D a, en premier lieu, l'ambition de créer des espaces où les droits culturels sont explicités et débattus.

Notre équipe, composée de Patrice Meyer-Bisch et Johanne Bouchard de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de l'Université de Fribourg, Irene Favero et moi-même pour Réseau culture 21, coordonne les travaux dans un échange permanent avec les groupes départementaux afin de nous permettre d'ajuster méthode et pédagogie.

Les premières rencontres publiques et les travaux d'études de cas dans les quatre départements ont permis aux participants de s'approprier les fondements des droits culturels. Alors qu'à première vue, la traduction des différents droits dans les pratiques professionnelles peut paraître trop complexe, ce travail d'observation et d'analyse a ouvert la voie de leur mise en œuvre au quotidien. De nombreuses questions sont venues éclairer d'un nouveau jour les finalités de l'action publique. Les pratiques et les politiques sont-elles discriminantes ? Ouvrent-elles des espaces d'expression de la diversité des identités ? Permettent-elles de croiser les savoirs ? Comment contribuent-elles au développement d'espaces publics ? Quelles sont les ressources partagées et mutualisées ? De quelle manière renforcent-elles la coopération ? Autant d'interrogations qui permettent aux participants d'identifier ce qui peut être amélioré ou

de valoriser les points forts de leurs pratiques.

La tâche est ambitieuse, mais les politiques publiques ont profondément besoin de rénovation. Elles se perdent souvent dans les dédales d'une bureaucratie fatiguée ou tangent dangereusement au son de sirènes managériales plus radicales. Aucune des deux tendances ne semble redonner le souffle et le sens que la politique publique et son administration auraient besoin de trouver.

Le sujet des droits culturels est très impliquant. Il vient interroger en profondeur la posture de travail des personnes engagées, leurs valeurs et méthodes. Ce questionnement touche souvent tout autant sur le plan personnel que professionnel. De ce fait, il s'agit non seulement de respecter et mettre en œuvre les droits culturels des personnes à qui sont destinées les politiques publiques mais aussi les siens propres, en tant que personne, frère ou sœur, parent, voisin, professionnel... Les repères sont bousculés. Qui est donc ce professionnel de l'action publique et que devient sa mission ? N'est-il pas aussi un habitant ? Comment sa parole est-elle prise en compte ?

La définition des droits humains, et en premier lieu des droits culturels, permet de nommer les valeurs que nombre de personnes ont envie de partager et au nom desquelles elles ont envie d'agir. Ce référentiel formalise les fondements communs nécessaires pour travailler ensemble.

Projet politique ? Évidemment.

Des élus se montrent très impliqués, même s'ils restent encore peu nombreux. Le sujet n'est pas forcément la priorité des collectivités. Ce serait aller bien vite en besogne après une petite année de travail. Nous pensons malgré tout que cette modeste démarche peut avoir l'ambition de dessiner une alternative prometteuse à un système actuel épuisé et en attente de rénovation profonde. La recherche-action continue.

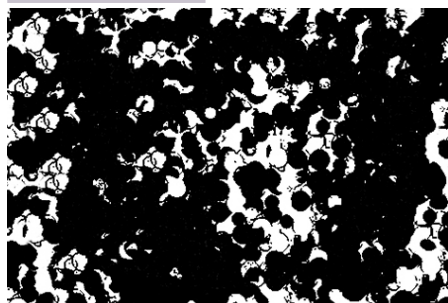




# UNE PHILOSOPHIE À RÉFLÉCHIR

**Formatrice dans le champ de l'éducation permanente depuis longtemps, j'ai abordé les droits culturels dans le cadre de mes contacts avec des acteurs de terrain, autour du dossier largement diffusé « Centres culturels et territoires d'actions », une commande de la DG Culture. Des focus groupes rassemblant des acteurs culturels ont été constitués pour réfléchir le rapport entre Culture et territoires ; ensuite des rencontres locales ont eu lieu. Je retiens de tout ce processus quelques éléments de réflexion amenés par les uns et les autres.**

Majo Hansotte



Pour les acteurs culturels réunis en focus groupes, chaque citoyen a le droit d'accéder à ce que les cultures

**« Les droits culturels risquent de se trouver embarqués dans une séquence dangereuse. »**

ont produit d'universel, d'accéder aux multiples filiations symboliques, en particulier les siennes. Les droits culturels ont donc à s'ancrer dans les libertés humaines fondamentales, notamment la liberté de conscience, la liberté d'expression. Cela induit, pour la puissance publique et pour les acteurs culturels, l'obligation de protéger les dissidences menacées, celles qui résistent aux codes culturels dominants et aux dogmes sacrés, dans la mesure où ces dissidences respectent les valeurs démocratiques.

En termes de démarches constructives, les droits culturels, s'ils épousent cette philosophie, invitent à développer les approches transculturelles. En explorant, dans le monde, les écrivains, poètes, urbanistes, architectes, sculpteurs, philosophes, cinéastes, peintres, photographes, dramaturges, figures historiques, inventeurs... nous découvrons du même coup comment, dans la diversité, l'art, la parole et l'innovation dénoncent les codes, refusent les soumissions, dévoilent l'imposture des pouvoirs arbitraires.

## DES VIGILANCES À METTRE EN PLACE

Confrontés aux réalités du terrain, les acteurs culturels rencontrés soulignent néanmoins la nécessité d'une vigilance pour bien défendre des perspectives porteuses. Car malheureusement, l'appellation « droits culturels » est aussi utilisée abusivement, dans beaucoup de lieux sur cette planète, pour écraser les droits personnels. Au nom de l'affirmation « C'est notre culture, donc c'est notre droit », on menace la liberté de conscience ou l'orientation sexuelle, on justifie les violences et mutilations faites aux femmes, on criminalise l'impertinence à l'égard du religieux, on défend une vision du monde où la femme n'est pas l'égal de l'homme.

Une séquence idéologique « primaire », contraire au droit démocratique, s'impose en maints endroits, établissant une connexion non fondée certes, mais agissante, entre droits culturels = droits naturels = droits surnaturels, une trilogie en quelque sorte qui se veut au-dessus des lois démocratiques.

La séquence pourrait se résumer ainsi : « Nous défendons culturellement ce qui correspond à l'ordre naturel et que Dieu veut. » En conséquence, les « droits culturels », au départ une appellation positive, risquent le cas échéant de se trouver embarqués dans une séquence dangereuse. Ainsi concernant l'homosexualité, on retrouve cette séquence, qu'il s'agisse de l'Église orthodoxe en Russie, du Tea Party aux États-Unis ou du discours des opposants au mariage pour tous en France. Vigilance donc.

## L'URGENCE DES DROITS SOCIAUX

Les acteurs de terrain ont aussi considéré que parler de droits culturels peut trouver sa pleine signification si on les relie étroitement aux droits sociaux collectifs, lesquels sont aujourd'hui à défendre et à renforcer : le droit au logement, au revenu, à l'éducation, à la rencontre et à l'expression, à tous les savoirs qui émancipent.

Personne n'ignore en effet que nous sommes dans une globalisation ultralibérale qui, pour faire bref, rend esclaves les travailleurs du Sud et réduit au chômage massif les travailleurs du Nord. Dans un tel

contexte, l'accès à une vie digne et juste est un enjeu central, vital. Beaucoup de mouvements chez nous, qui travaillent autour de la précarité et de la pauvreté, souhaitent une articulation forte avec les Centres culturels ainsi qu'avec les associations socioculturelles ou d'éducation permanente.

Or une telle articulation, aujourd'hui en construction, reste à renforcer, malgré le travail des associations investies sur les questions de dignité et de justice. Au-delà des droits culturels, ce sont donc les luttes collectives autour d'une justice sociale que l'action culturelle doit pouvoir en priorité promouvoir. Éviter que les formes actuelles d'engagement pour les droits sociaux ne soient reléguées au second plan.

## EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE

Les propos tenus à différents endroits positionnent les droits culturels dans une configuration démocratique large, en lien avec les urgences sociales d'aujourd'hui, ici et ailleurs. À travers ces propos glanés (que l'on peut retrouver en grande partie dans le dossier « Centres culturels et territoires d'actions »), nous sommes aussi renvoyés aux filiations qui sont les nôtres en Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir le lien de l'action culturelle avec les mouvements sociaux

ainsi que la prise en compte de l'associatif de façon structurelle et permanente par l'État.

C'est là notre singularité (par rapport à la France, par exemple), le fruit de notre Histoire marquée par des courants politiques progressistes, une Histoire défendant l'importance de la pensée critique, les exigences de la démocratisation de la culture, de la démocratie culturelle ainsi que le recours à l'éducation permanente. Une singularité à laquelle être fidèles...



# UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE

Un détour par la sociologie d'Alain Touraine n'est sans doute pas inutile pour aborder avec prudence cette notion de droits culturels. Un discernement nécessaire afin notamment de ne pas les réduire à une approche strictement individualisante, mais bien d'en conserver toute la dimension collective. L'enjeu étant autant d'en garder l'aspect subversif que d'éviter toute récupération par l'idéologie néolibérale.

Jean Blairon, Directeur de l'ASBL RTA

On doit à Alain Touraine d'avoir reconnu à l'enjeu des « droits culturels » une place centrale dans la **production de la société**. Rappelons que pour le sociologue, les sociétés modernes se construisent sans autre référence qu'à elles-mêmes et que la colonne vertébrale de cette construction est un **conflit central** porté par des acteurs qui se rencontrent sur un enjeu, mais s'opposent sur l'interprétation qu'ils en donnent et sur le rôle qu'ils peuvent jouer en relation avec lui. Ainsi, la civilisation du progrès (notamment par l'industrialisation) a vu se rencontrer des acteurs sociaux partisans d'un « progrès », qui se sont opposés sur l'interprétation de ce qu'était le capital : les ouvriers ont mis en avant leur rôle incontournable (« le capital, c'est nos bras ») en contestant le pouvoir de l'argent et de la rente et en se battant pour un modèle de redistribution des richesses produites.

Pour Alain Touraine, le conflit central porte aujourd'hui sur la possibilité ou l'impossibilité de « se créer », d'être le créateur de son existence, d'être un **sujet**. Il ramasse cet enjeu dans cette formule : « le droit d'être soi, le droit d'avoir des droits ». Pour lui, en effet, les conquêtes qui portent sur la possibilité de se créer doivent être traduites en droits politiques, qui ont une portée universelle : rien ne sert de revendiquer des droits pour soi si on ne les revendique pas pour tous.

On pense spontanément à un grand nombre d'exemples correspondant à cette formulation : la conquête par les mouvements féministes de la liberté du corps, de la maîtrise de la procréation (selon la formule « un enfant si je veux, quand je veux ») ; les luttes pour le droit à une fin de vie digne ; les revendications sur de nouvelles formes de filiation et de parentalité, etc.

Mais cette forme d'évidence, et la clarté de la formule d'Alain Touraine, posent bien des questions en un second temps. Nous pensons pouvoir les résumer à trois préoccupations essentielles.

~ Les droits culturels ainsi définis concernent certes l'individu, dans sa liberté, mais se réduisent-ils pour autant à la sphère individuelle ?

~ Les droits du sujet sont-ils portés par des mouvements culturels plutôt que par des mouvements sociaux ?

~ Ceux-ci — et les luttes dont ils sont

les protagonistes — sont-ils devenus marginaux en tant qu'acteurs ? (Certaines formulations de Touraine pourraient le faire penser, comme celles qui énoncent que le « paradigme social » est épuisé et que l'enjeu central tourne autour de la définition d'une forme d'individualisme contre une autre — soit un individualisme « créateur » contre un individualisme « consommateur »)<sup>1</sup>.

Nous pensons qu'on peut affirmer au contraire que les droits culturels concernent autant les groupes que les individus ; qu'ils concernent au premier chef également des questions sociales — et qu'ils peuvent (doivent) être portés de ce fait aussi par des acteurs sociaux.

Aussi nous arrêterons-nous sur l'exemple du **monde du travail**.

On peut raisonnablement dire que nous vivons dans des sociétés où le **capital culturel** joue désormais un rôle central, y compris dans la sphère de la **production**.

On peut entendre par capital culturel trois types de ressources :

~ des connaissances — pensons à la place de la recherche et du développement ;

~ des capacités de création — que l'importance accordée à l'innovation permet d'identifier ;

~ des « ressources subjectives », comme la confiance, l'engagement, le lien, l'implication — reconnaissons que ces thèmes sont désormais omniprésents dans la sphère de la production (confiance des investisseurs, implication des salariés, importance de « l'image », etc.).

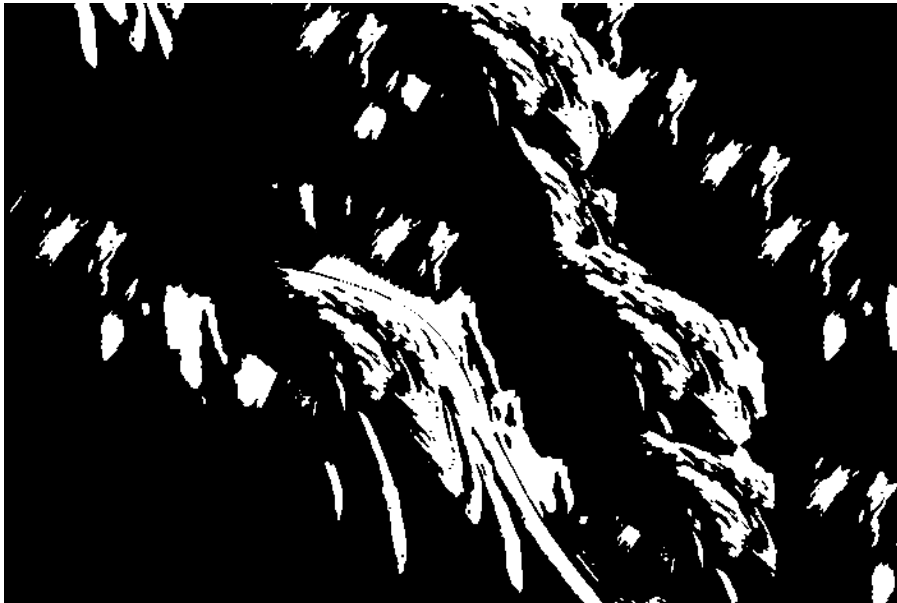
Mais ces ressources que tous reconnaissent comme centrales font l'objet de conflits d'interprétation permanents.

Les collectifs de travailleurs, par exemple, peuvent mettre en avant que leurs manières de s'organiser sont bien plus efficaces que les plans abstraits produits par la maîtrise (ou les firmes de consultants engagées à grands frais) : souvenons-nous du thème des « contre-plans » mis en avant par Castoriadis, qui prétendait déjà que les modes d'organisation inventés par les collectifs de travailleurs constituaient ce qui permettrait réellement à la « machine » de tourner.

L'innovation n'est pas d'office non plus le fait de grands laboratoires patentés. Le prospectiviste Thierry Gaudin avance par exemple que ces grandes organisations n'inventent en fait presque jamais rien, que les véritables innovations viennent de personnes marginales, déplacées, étranges et étrangères... On peut faire ici un clin d'œil à la formule d'Albert Jacquard, qui a toujours défendu l'idée que la progression de l'espèce n'était pas due aux meilleurs que

**« Si l'on veut éviter que le thème des « droits culturels » ne soit « retourné », il faut cesser de distinguer voire d'opposer les mouvements culturels et les mouvements sociaux »**





Or, pour reprendre l'idée d'Amartya Sen, ce qui compte, **au-delà du bien-être**, c'est la liberté d'être un acteur (agency). Et si nous sommes déjà largement entrés dans cet univers dominé par la recherche de soi, trop souvent encore on le réduit à la recherche d'un bien-être individuel **qui appauvrit gravement ce qui fit la grandeur de l'idée du Welfare State.**»<sup>4</sup>

Nous sommes dès lors poussés à avancer un dernier élément de raisonnement : si l'on veut éviter que le thème des « droits culturels » ne soit « retourné », par exemple utilisé pour affaiblir encore plus les acteurs collectifs et notamment, les acteurs sociaux, il faut impérativement cesser de distinguer voire d'opposer les mouvements culturels et les mouvements sociaux et systématiser des réflexions collectives sur la transversalité et la centralité des enjeux qui touchent la production, l'usage et la rétribution du capital culturel. Il nous semble qu'il s'agit d'un enjeu central pour l'éducation permanente.

<sup>1</sup>Nous avons discuté longuement ces points dans trois analyses « L'adversaire, après la crise ? », « L'enjeu, après la crise ? » et « L'acteur, après la crise (qui se prolonge) ? » in [www.intermag.be](http://www.intermag.be)

<sup>2</sup>Qui s'oppose à une conception de la création qui se définit comme l'exploitation, réservée à quelques-uns, d'une « richesse intérieure » dont ils seraient les seuls dépositaires et qu'ils auraient à exprimer.

<sup>3</sup>A. Touraine, *Un nouveau paradigme*, Paris Fayard, 2005, p. 161.

<sup>4</sup>Idem, p. 160.

la sélection aurait fait émerger, mais qu'elle consacrait « la victoire des ratés ».

Enfin, les drames industriels et sociaux que notre pays connaît à répétition ne se parlent-ils pas dans le langage des ressources subjectives ? Ne parle-t-on pas de « mensonges » ou de « patrons voyous », de « ruptures de confiance », de personnes qui « ont tout donné et se voient jeter comme des malpropres » — ce qui fait que les « plans sociaux » ne constituent qu'une réponse très partielle à ces conflits ?

On peut alors voir se dessiner des conflits « culturels » centraux pour le monde du travail. Ils portent par exemple sur :

~ la concentration (voire la confiscation) des connaissances qui seront jugées légitimes pour organiser le travail ;

~ l'exploitation/instrumentalisation des ressources subjectives (charte de valeurs définies unilatéralement, implication « dans la bataille de la compétitivité » demandée à sens unique et qui n'engage pas les actionnaires par rapport aux travailleurs, définition unilatérale de processus de « qualité totale » dont les profits sont confisqués)...

~ l'uniformisation et l'annexion des « ressources créatives » (par exemple en concevant le système éducatif dans une logique adéquationniste par rapport aux « besoins des employeurs », ruinant ainsi deux caractéristiques essentielles du capital culturel : sa diversité et son autonomie) ;

~ l'asservissement des protagonistes, considérés comme de simples pions (sans pensée), de simples coûts (sans existence à inventer et à vivre), broyés dans les grandes stratégies de maximisation du profit ;

~ la manipulation de la confiance et des besoins (notamment par une logique de l'outrance – il faut consommer à outrance pour pouvoir produire à outrance – mais aussi par la diffusion massive de nouveaux modèles « culturels », qui imposent par exemple aux plus démunis de se conduire comme des « entrepreneurs sans entreprise », définissant des « projets de vie », des « stratégies d'activation » dans un monde où il n'y pas de place construite pour eux).

Ces exemples que nous avons voulus les plus généraux et génériques possible montrent, nous l'espérons, que la question des « droits culturels » touche autant les groupes que les individus, ne se limite pas à des questions touchant les « styles de vie », concerne aussi au premier chef les mouvements sociaux, dont le rôle sera déterminant en la matière.

Mais il faut faire deux pas de plus.

Les luttes qui concernent le capital culturel peuvent être alimentées et soutenues par les enjeux et actions qui touchent le champ esthétique.<sup>2</sup>

La capacité de création, par exemple, si elle veut échapper à une conception « capitaliste », qui ne peut que l'instrumentaliser, gagne à se travailler comme une capacité de « distance à soi », de travail « permettant de faire surgir l'inattendu », dimensions qui sont justement prégnantes dans l'activité esthétique et qui ne peuvent probablement se conquérir que par semblable pratique.

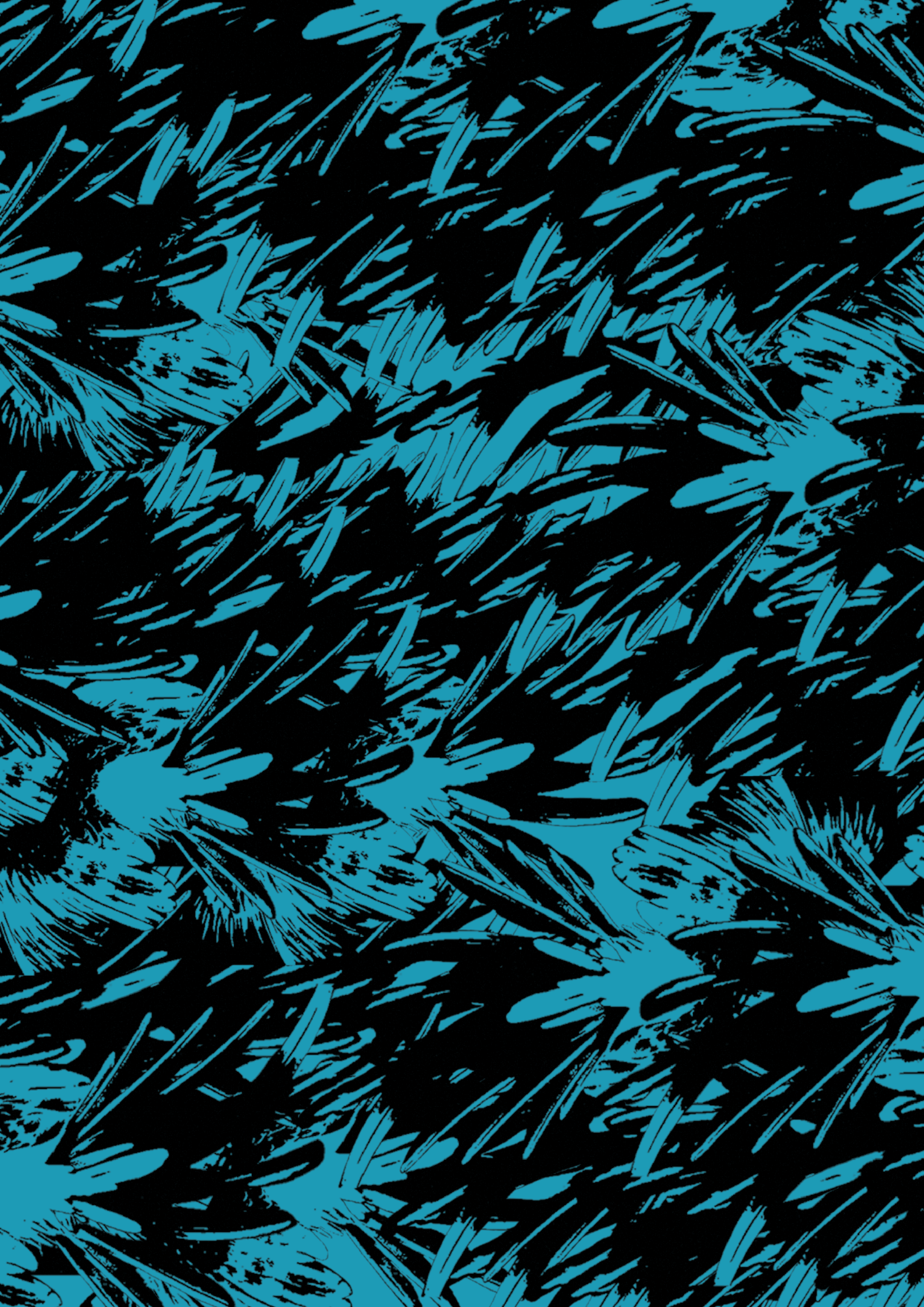
Alain Touraine l'exprime d'ailleurs très bien :

« (...) c'est seulement sur les ruines d'un moi décomposé que peut s'imposer l'idée de sujet, qui est le contraire d'une identification à soi-même, d'un amour de soi qui nous ferait revendiquer chacune de nos pensées et chacun de nos actes comme s'ils appartenaient à nous-mêmes en tant que sujets, alors que nous ne pouvons nous saisir comme sujets qu'en faisant en nous un vide qui expulse tout ce qui relève du moi. »<sup>3</sup>

Et cette autre citation nous paraît justifier en partie le raisonnement que nous avons tenu dans ces lignes :

« L'autoritarisme, l'ignorance, l'isolement sont des obstacles à la production de soi comme sujet, **qui atteignent plus durement certains que d'autres** (c'est nous qui soulignons). En même temps, ces obstacles sont renforcés par l'éducation et les valeurs dominantes qui tendent à assigner à chacun sa place et à **l'intégrer dans un système social sur lequel il ne peut exercer d'influence.**





# FRÉDÉRIC DAERDEN : PROTÉGER L'EUROPE

Frédéric Daerden, eurodéputé (PS), avait lancé le débat sur la question du protectionnisme en Europe par une Carte blanche publiée dans *Le Soir* en mars dernier. Opposé à un libre-échange pur et dur, il revient dans cet entretien sur les marges de manœuvre dont disposerait l'Europe pour un « juste échange » au sein de l'Union européenne.

Propos recueillis par Aurélien Berthier

## En quoi consiste cette idée de juste échange ?

◆ L'idée d'avoir un juste-échange, qu'on peut appeler protectionnisme, signifie simplement qu'il faut intervenir de manière ciblée, quand un secteur est indiscutablement touché en Europe par une concurrence déloyale en raison de normes environnementales et sociales dans nos pays ou encore des aides d'État dans d'autres pays qui faussent le marché. L'Europe ne peut pas rester une passoire, être le dindon de la farce avec des normes, dont on peut être fier, mais qui à un moment donné rendent la compétition injuste.

Le juste échange, par rapport à un libre échange qui laisse tout faire, c'est aussi une manière d'inciter à la négociation, pour insuffler une dynamique de nivellement des normes par le haut au niveau mondial. On fait face à des firmes de dimensions mondiales qui utilisent des avantages dans certains pays en raison de normes sociales quasi inexistantes en termes de sécurité : regardez ce qu'il s'est passé au Bangladesh... On ne peut pas accepter ça. Cela a donc aussi une vocation sociale avec une vision mondiale. Ce sont des prix de transferts au sein de firmes internationales qu'il faut à un moment réguler, en tout cas encadrer. En effet, ces firmes mettent telle production à tel endroit où les normes sociales sont peu contraignantes, transfèrent le produit semi-fini dans tel autre pays, où il y a tel autre avantage d'ordre fiscal pour finalement venir le vendre au marché européen. En fait, il s'agit d'une évasion fiscale, avec une exploitation sociale, avec des normes environnementales qui ne sont pas les mêmes et pas respectées de la même manière partout. On doit réagir, on ne peut pas accepter ça et laisser faire ça. Cela ne doit donc pas viser de manière linéaire telle ou telle région ou pays dans le monde. Ça doit viser des pratiques qui se font dans un secteur particulier, vis-à-vis de produits particuliers.

## Quelles sont les filières concernées ?

◆ Le photovoltaïque, l'acier, le textile... partout où l'on constate un compartimentage du cycle de production et de la commercialisation qui est nuisible au niveau de l'économie mondiale.

## Dans quelle mesure ce « juste échange » est possible dans le cadre européen actuel, fortement libre-échangiste ?

◆ À côté du cadre législatif européen, des traités de libre-échange ont été signés. Ainsi, les règles de l'OMC empêchent de faire ce que l'on veut n'importe com-

◆  
**« L'Europe ne peut pas rester une passoire, être le dindon de la farce avec des normes, dont on peut être fier, mais qui à un moment donné rendent la compétition injuste. »**  
◆

ment. Mais on a bien vu avec l'exemple du photovoltaïque chinois – la Commission européenne a imposé des droits de douane majorés pour pousser ce secteur à la négociation- que c'est possible de faire autrement. Et cela pourrait aussi se faire dans le cadre de l'acier. En fait, ce n'est jamais qu'une attitude juste de notre part. Se dire que s'il n'y a pas les mêmes règles de concurrence, alors on ajuste à l'entrée. Il y a une vraie fenêtre juridique pour appliquer les choses. D'ailleurs, d'autres le font comme les États-Unis.

## Actuellement est négocié entre l'Europe et les États-Unis l'inquiétant TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership), un traité commercial de libre-échange instaurant un « marché commun transatlantique ». Il ouvre la porte à encore plus de libéralisation et risque de menacer le modèle social européen. Quelle est votre position à cet égard ?

◆ J'ai clairement voulu attirer l'attention par rapport à ces risques-là, par rapport à la mise à mal de notre modèle. Il faut certes se mettre autour de la table, il y a un potentiel d'affaires et de relations économiques dans un intérêt réciproque. Mais il faut mettre des barrières, des balises, des garde-fous : affirmons que nous avons un modèle à défendre!

Je suis heureux qu'on ait pu obtenir l'exception culturelle. Il faut garder cette exception culturelle, notre diversité culturelle et notre secteur audiovisuel par rapport aux géants qui existent aux États-Unis. C'est fondamental mais cela ne suffit pas! On a vu la difficulté d'obtenir certaines garanties vis-à-vis de la culture et je regrette qu'on ne l'ait pas fait dans d'autres domaines. Et c'est pour cela que j'ai voté contre la résolution du Parlement qui fixait sa position à l'égard de la Commission, car elle ne fournissait pas assez de garanties pour baliser les négociations. Maintenant, il n'y a encore rien de mal fait mais je crois que le combat sera important pour sensibiliser comme on l'a fait pour la culture et il faudra sur les autres thèmes de réelles réponses. Le Parlement va suivre de près les négociations, sans avoir de participation, puis il approuvera - ou non - ce traité.

## Donc si des clauses étaient intolérables, le traité pourrait encore être refusé par le Parlement, à la manière de l'ACTA ?

◆ Oui, on pourrait le refuser. C'est un bel exemple.

# LE GIALLO: TUTTI PSICOPATICI!

Aucun pays européen n'a produit autant de films de genre que l'Italie du XX<sup>e</sup> siècle. Pêle-mêle, on y trouve

péplum, western, polar, horreur, délire cannibale, science-fiction, épouvante gothique et comédies érotiques à-gogo!

Mais un genre en particulier nous obsède: le giallo, thriller à l'italienne dont l'âge d'or se perd aux confins des années 60 et 70. Giallo, jaune, comme les couvertures des polars glauques que l'éditeur Mondadori fait paraître dès 1929. On y trouve l'origine du giallo dans les histoires (traduites) du britannique Edgar Wallace, elles-mêmes à l'origine des films du genre krimi en Allemagne. Les krimis offraient des intrigues plutôt classiques, fondées sur la recherche d'un mystérieux assassin dont la perversion n'avait d'égale que son génie de la mise en scène. Avec le giallo, l'énigme devient le prétexte d'une surenchère dans la représentation macabre, le crime faisant lui-même l'objet d'une esthétisation à outrance. Le Clouzot des *Diaboliques* ou le Hitchcock de *Psychose* ne sont jamais très loin quand on aborde le genre. Excessif, le giallo n'est pourtant jamais vulgaire, même s'il subsiste quelques séquelles donnant plus volontiers dans un érotisme malhabile que dans «l'assassinat considéré comme un des beaux-arts» (dixit Thomas De Quincey).

Les chefs-d'œuvre du genre s'apparentent donc à une expérience visuelle du meurtre

et du climat de tension qui l'accompagne. Des femmes, parfois nues, sont offertes à l'arme blanche vengeresse d'un meurtrier

sadique dont on découvrira bien sûr qu'il souffre de troubles psychiques liés à la petite enfance. Mais le détraqué est un esthète, et sa propension à parsemer ses scènes de crime d'indices bizarres laisse songeur. Voilà, en gros, la trame de tout bon giallo.

C'est Mario Bava, exceptionnel directeur de la photographie, qui définira la charte graphique du genre en 1964 avec le fulgurant «Six femmes pour l'assassin.» A l'instar des mélodrames de Douglas Sirk, Bava utilise la couleur de façon à la fois choquante et poétique, baignant l'intrigue, et le spectateur, dans une sublime et voluptueuse étrangeté. Dario Argento exploitera ce parti pris esthétique pour donner au giallo ses chefs-d'œuvre: *L'oiseau au plumage de cristal* (1970), *Le chat à neuf queues* (1971), *Quatre mouches de velours gris* (1972) et le summum du genre, *Les frissons de l'angoisse* (Profondo Rosso - 1975). Oui, dans le giallo, les titres aussi sont souvent biscornus.

L'attrait de ces films réside aussi, sans doute, dans une mise en scène savante qui doit autant à l'œuvre de De Chirico, période «architectures énigmatiques», qu'aux musiques inspirées des compositeurs italiens aux premiers rangs desquels Ennio Morricone et le groupe prog Goblin. Le premier, sans doute le plus prolifique compositeur de «colonna sonora» du monde, exploitera avec le giallo une veine psychédélique qui influencera des pans entiers de la musique pop contemporaine ;

Goblin, eux, excelleront dans le registre horrifique, plaçant très haut la barre avec *Profondo Rosso* et surtout *Suspiria* (le classique fantastique d'Argento), de loin la BO la plus flippante de tous les temps.

Genre officiellement éteint, le giallo reste aujourd'hui une influence majeure pour bon nombre de créateurs barrés, cinéastes, plasticiens ou musiciens. Plus que jamais, la marque jaune semble indélébile.

**Denis Dargent**



# CYCLE DE RENCONTRES MÉDIAS, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE

LES MÉDIAS REMPLISSENT-ILS LEUR RÔLE DE DYNAMISATION DE LA DÉMOCRATIE ET DE MISE EN PERSPECTIVE DES ENJEUX DU « VIVRE ENSEMBLE » ?

Pour les militants politiques, syndicaux, mutuellistes, associatifs - qui veulent peser dans les débats sociaux et sociétaux - la maîtrise de ces enjeux est capitale.

Le fonctionnement actuel des médias d'information et les contenus de ceux-ci rencontrent-ils encore ces besoins fondamentaux ? Quelle place pour les combats progressistes dans les médias aujourd'hui ?

Comment la Gauche peut-elle se réapproprier des espaces médiatiques modernes, participatifs et démocratiques ?

## INTERVENANTS :

### 9/11 : JEAN-LUC MANISE

Directeur des services Culture et Éducation Permanente au CESEP, journaliste indépendant.

Expert en médias sociaux. Nouveaux médias et expression sociale. Faire entendre la voix d'une autre info - Nouveaux médias et organisations sociales.

### 16/11 : MARC SINNAEVE

Coordinateur du département Journalisme de l'IHECS.

La boîte noire de l'info.

Sur son pilotage automatique. Rien de plus mystérieux, en effet, que les mécanismes mentaux souterrains qui concourent à la production quotidienne de l'actualité. Celle-ci s'apparente à une petite musique, toujours la même, qui nous est si familière dans sa tonalité et si étrangère dans sa composition. Parce qu'elle se joue sans solfège connu ni partition visible.

### 23/11 : MARC DE HAAN

Directeur général de Télé Bruxelles Journalisme, médias et information à Bruxelles.

Comprendre le système médiatique d'information et ses enjeux. Relations médias et acteurs / publics régionaux : de la compréhension des enjeux à l'identité régionale.

### 30/11 : MICHEL GHEUDE

Journaliste et écrivain.

Le JT une vision du monde.

Toute chaîne de télévision est au centre du monde. Mais de quel monde ? C'est à son journal télévisé de le mettre en scène et d'en dessiner les frontières. Un monde ouvert ou fermé, grave ou léger, simple ou complexe, rassurant ou inquiétant, chaotique ou maîtrisé. Décor, générique, présentation, météo : les conditions d'un récit sont mises en place. Hommes politiques, sportifs, stars, experts, criminels, victimes: ses principaux personnages deviennent les héros d'un feuilleton qui nous raconte, au jour le jour, notre histoire.

### 7/12 : TABLE RONDE AVEC PAUL HERMANT

La dernière séance de conclusion prendra la forme d'une table ronde entre David Lefébure, Michel Gheude, Marc Sinnaeve et Paul Hermant, journaliste.

Quelles questions et quels enjeux de démocratie soulèvent le système d'information ?  
Moyens et perspectives d'action ?

ANIMATION: **DAVID LEFÉBURE**, Attaché parlementaire

Une organisation de la Régionale PAC de Bruxelles avec ses locales PAC 1082 de Berchem-Sainte-Agathe, de Jette et de Koekelberg. Avec le soutien du Centre culturel Le Fourquet.

## CENTRE CULTUREL LE FOURQUET

Place de l'Église, 15 \_ 1082 Berchem-Sainte-Agathe.

Inscriptions indispensables : nombre de places limité à 25 personnes. Votre inscription ne sera effective et définitive qu'après réception de la somme de 20 euros (4€ pour les boissons et le sandwich x 5 séances)

IBAN: BE45 0011 1123 1289 - Régionale de Bruxelles

02/545 79 22 \_ [bruxelles@pac-g.be](mailto:bruxelles@pac-g.be)

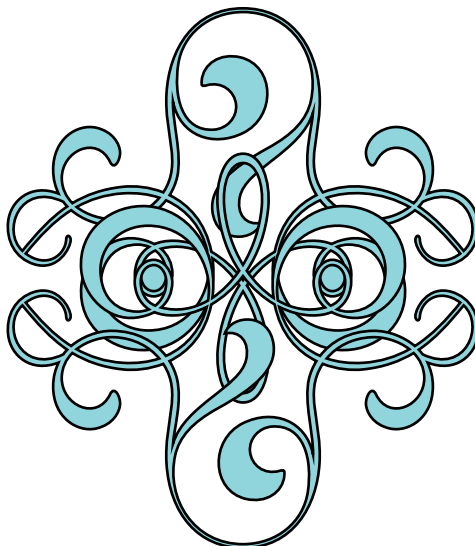
Éditeur responsable : Jean Spinette, Régionale PAC de Bruxelles, Rue J. Stevens 8, 1000 Bruxelles

09  
16  
23  
30  
nov  
07  
déc  
11h à 14h  
Entrée libre  
(4€ pour les boissons et le sandwich)

# LA PENSÉE MAGIQUE DE LA COMPÉTITIVITÉ

Pour s'imposer dans le débat public, le discours de la rationalité économique emprunte à un entrelacs opaque de mots totems : réformes structurelles, dévaluation sociale compétitive, modération salariale, modèle allemand, etc. Ensemble, ils forment une sorte de « pensée magique ». Leur manipulation quotidienne les fait apparaître comme s'ils indiquaient le bien. Faute d'emporter toujours l'adhésion, ils forcent la résignation.

Marc Sinnaeve



Le débat sur la compétitivité est récurrent. Si pas obsessionnel. Le refrain, en Belgique particulièrement, est connu : le coût du travail expliquerait la vulnérabilité de « nos » entreprises dans le commerce européen et mondial, le recul des parts de marché et le chômage qui en résulte. En conséquence, les contraintes de la globalisation et les règles européennes de la gouvernance économique imposent l'évidence : toutes les composantes de la formation des salaires (barèmes salariaux, salaire minimum, cotisations sociales, règles et indemnités de licenciement, indemnités de chômage ou de pension...) doivent être subordonnées, désormais, à des objectifs de compétitivité qui imposent de « contenir » les coûts salariaux.

Moins qu'un débat, plus qu'un discours, on a affaire à un chant choral... Récriminations ou lamentos du banc patronal. Philippiques des estafettes politiques de la guerre salariale – multiples régiments confondus – pour les parts de marché. Systématique des titres de presse et des angles d'information épousant sans sourciller – à quelques signatures près, comme celle de Dominique Berns dans le Soir – les recommandations d'inspiration libérale de la Commission européenne, du FMI ou de l'OCDE en matière de « réformes structurelles » à mener sur le marché de l'emploi (régimes de fiscalité et des pensions compris).

Comment expliquer le consensus quasi général, en dépit du caractère absurde et stérile de cette course sans fin aux gains de compétitivité de tous contre tous ?

Les baisses des uns neutralisent celles, antérieures, des autres, auxquelles elles répondent, et les avantages compétitifs visés sont annulés avant même qu'ils n'aient pu être réalisés. Par définition, la compétitivité étant un concept relatif, les entreprises ne peuvent pas être compétitives en soi. Et, à l'échelle du globe ou d'un espace comme la zone euro au sein duquel s'effectue l'essentiel des échanges commerciaux des pays-membres, les économies nationales ne peuvent pas *en même temps* être *toutes* compétitives par rapport à *toutes* les autres. Les marges des uns se forgent nécessairement au détriment des performances des autres.

Par ailleurs, il n'existe aucun seuil inférieur à une cible de compétitivité. Ce qui fait dire à Paul Jorion que parler de « réformes structurelles de compétitivité » de façon générale ou absolue revient, sans que cela soit dit, à vouloir aligner les salaires français, belges, italiens ou grecs sur « le salaire de subsistance du travailleur le plus misérable de la planète » qui joue ainsi le rôle d'un référent « attracteur » pour l'ensemble des salaires du monde (Le Monde, 14 mai 2013).



Dans ses conférences, l'économiste et anthropologue a d'ailleurs pris l'habitude de traduire l'expression «réformes structurelles de compétitivité» par «alignement sur les salaires du Bangladesh»: une formule qui présente l'avantage d'être comprise plus aisément par ses auditeurs.

## L'ILLUSION D'UNE CAUSE NATIONALE

L'image permet de mieux saisir la profonde mystification à partir de laquelle opère le discours compétitif orienté vers le (toujours) moins-disant salarial. Ce qui est visé, ce sont les salaires, non plus tant comme variables d'ajustement à la concurrence étrangère, mais comme leviers de «dévaluation sociale compétitive»: substitut de l'arme désormais manquante de la dévaluation monétaire dans la guerre commerciale.

La conséquence, ou l'objectif, selon le point de vue adopté, c'est un mouvement structurel de déflation salariale, d'un côté, de hausse, inédite à ce niveau depuis les années 1930, de la part du capital dans la richesse produite, de l'autre. Avec, en final, une recomposition extrêmement polarisée des inégalités de revenus.

On le sait, ou on devrait le savoir. Pourtant, ici comme ailleurs, le chœur des «marges de compétitivité à restaurer» n'accorde à l'enjeu du partage capital/travail de la richesse produite qu'une attention toute relative. L'information sera, certes, régulièrement donnée, quoique de manière fragmentée; mais la question (au sens politique) ne sera pas posée.

La problématique est, à vrai dire, politiquement et éditorialement plus conflictuelle ou moins fédératrice que ne l'est le thème de la compétitivité de l'économie nationale en péril...

Celui-ci rallie d'autant plus facilement à lui l'attention et une bonne partie de l'opinion, y compris dans les rangs des salariés, qu'il véhicule l'idée d'un intérêt ou d'un combat commun contre les «concurrents étrangers»: tous dans le même bateau... se doivent de ramer ensemble sur la mer sans pitié de la compétition mondiale, si on veut préserver les parts de marché et l'emploi au pays.

Le défi compétitif national et les sacrifices qu'il exige sont plus faciles à faire passer dans des esprits mobilisés de la sorte, note l'économiste Réginald Savage, invité en 2012 du réseau Éconosphères, que «celui d'un alignement sur les exigences internationales accrues de rentabilité et de rémunération du capital». Lequel, en pratique, s'est imposé, au niveau mondial et européen, à la faveur de la libéralisation complète des mouvements de capitaux, du commerce mondial et, donc, de «la mise en concurrence internationale des espaces salariaux, sociaux et fiscaux nationaux».

De ce fait, sous couvert de modernisation, de réformes structurelles ou de choc compétitif, la plupart des constructions et des mécanismes de l'État social ont été pris pour cibles et continuent de l'être: la stabilité et les droits attachés au statut de salarié, la négociation sociale centralisée, porteuse de solidarités et de moindres inégalités entre travailleurs d'entreprises et de secteurs différents, les protections sociales, l'indexation automatique en Belgique...

## UNE GUERRE TOTALE ET INÉGALE

C'est qu'à l'instar des coupes dans les budgets pour réduire les déficits publics, les coupes dans les salaires, dans les prestations sociales et dans les droits des salariés pour stimuler la compétitivité doivent créer, dit-on, les conditions d'une croissance à long terme, elle-même garante de création d'emplois.

Or, c'est désormais démontré et admis jusque dans les cercles de décision au plus haut niveau, les premières ont davantage détérioré qu'ils n'ont redressé les comptes publics, particulièrement ceux des pays bénéficiaires des plans «d'aide» européens. Quant aux secondes, que de nombreuses voix appellent à intensifier, de façon compensatoire, pour faire repartir l'économie à partir d'un électrochoc de compétitivité, elles sont promises à la même impasse. Plusieurs raisons à cela.

Du fait d'abord qu'elles s'inscrivent dans une guerre salariale, sociale et fiscale à la fois totale et inégale, autodestructrice, à terme, pour les économies et les populations qui y sont engagées. La preuve par le bilan économique et social de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande.

Ensuite, parce que les gains de compétitivité obtenus par la modération salariale ne se soldent pas automatiquement, comme le veut la théorie, par une baisse des prix ou par une hausse des investissements productifs internes, de nature, toutes deux, à renforcer la position compétitive sur les marchés: dans les faits, nombre d'entreprises, a fortiori dans une économie européenne anémique, choisissent soit de rembourser leurs dettes, soit de rémunérer davantage leurs actionnaires. Dans l'un ou/et l'autre cas, on assiste à un transfert des gains productifs vers la sphère financière.

## «LE COÛT USURIER DE LA PONCTION ACTIONNAIRIALE»

De manière générale, analyse Réginald Savage c'est bien là ce qui caractérise «le régime de croissance à dominante financière et de basse pression salariale» dans lequel nous vivons depuis une trentaine d'années: les gains de compétitivité dégagés par

une gestion rigoureuse de la main-d'œuvre et de ses coûts nourrissent des logiques d'accumulation du capital financier plutôt que du capital productif. Soit directement, par le biais des surplus engrangés de la valeur actionnariale au détriment des salaires, soit indirectement, par le recours des ménages au crédit à bon marché venu se substituer aux hausses avortées des revenus salariaux.

En Belgique, la part des richesses produites versées au capital était d'un peu moins de 59 % du PIB au milieu des années 1980; elle est de 65 % en 2011, après avoir frôlé les 70 % avant la crise financière

de 2008. Et la tendance baissière de part salariale atteint au bas mot 6 à 8 % de PIB depuis 1970 et 13 % depuis 1980. Cet effet de ciseau recouvre des sommes astronomiques qui auraient dû revenir aux salariés, et donc aussi à l'État et à la sécurité sociale; au lieu de quoi, elles ont été déversées sur les marchés financiers. Les 750.000 milliards de dollars, soit plus de dix fois le PIB mondial, qui circulent chaque année sur les marchés financiers sont le résultat de ce retournement et des opérations de spéculation opérées à partir de là.

Face à une torsion de la richesse d'une telle ampleur, les réponses redistributives classiques de l'État social ne peuvent être qu'inoctrées. Et toutes les danses de la pluie effectuées au pied des mots-totems de la gouvernance économique n'y feront pas davantage. La seule véritable issue non à «la crise», autre terme fétiche, mais à la logique de prédation financière à l'œuvre, c'est la revalorisation concertée de la part de salaires dans le partage des revenus primaires. Elle seule est en mesure de réduire à la source le «coût usurier de la ponction actionnariale» sur les économies, les trésors publics et le bien-être des populations.

# ÉDUCATION PERMANENTE, PARCOURS D'INTÉGRATION ET/OU CHEMINS D'ÉMANCIPATION ?

**Au moment où, plus que jamais, la désaffiliation sociale et le rejet du politique se manifestent par un sentiment grandissant d'impuissance et alors que de nouveaux transferts de compétences pourraient être négociés entre Fédération Wallonie-Bruxelles et Régions, quelle sera demain la place de l'Éducation permanente ? Diversement comprise, sera-t-elle condamnée à se marginaliser de plus en plus, faute de pouvoir briser les barrières dans lesquelles on tente de l'enfermer ?**

Jean-Luc Degée et Nancy Hardy, Formateurs à Peuple et Culture

Né en France puis adopté par le Conseil de l'Europe dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le concept d'Éducation permanente recouvre, aujourd'hui, en Belgique, des acceptions diverses et s'inscrit dans un champ de pratiques relativement contrasté : enseignement postsecondaire, formation professionnelle continuée, éducation populaire, activités socioculturelles... propres aux différents contextes où elles sont nées. Ceci n'est pas anodin dans la mesure où les distinctions qu'elles opèrent traduisent des choix de société différents.

Au niveau européen, c'est désormais le terme de « long life education » qui prévaut dans une définition aussi large qu'ambiguë, intégrant « toute activité d'apprentissage, entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi »<sup>1</sup>. Cette conception de l'Éducation tout au long de la vie insiste sur le critère d'employabilité dans la perspective de faire de chacun un « entrepreneur de soi ».

Cette approche semble aujourd'hui dominante dans les politiques impulsées par les Régions wallonne et bruxelloise. C'est aussi celle-là que l'on retrouve le plus souvent dans les programmes des Universités et des Hautes Écoles.

Parallèlement, l'Éducation permanente telle que définie par le décret de juillet 2003, décrit bien différemment les missions des associations et mouvements reconnus et subventionnés par la Communauté française : s'adressant aux citoyens critiques, participatifs et actifs, elle poursuit des visées clairement émancipatrices en travaillant à « sortir » individus et collectifs des positions assignées ou induites par la société.

C'est la même conception qui anime l'esprit des décrets relatifs aux organisations de jeunesse, aux bibliothèques et aux centres culturels, révélant ainsi sa dimension transversale.

Les différences conceptuelles entre Communauté française et Régions s'expliquent à la fois par la spécialisation actuelle de leurs compétences et par l'histoire des pratiques syndicales et associatives qui combinent complémentarités et contradictions.

La confusion entre les deux conceptions de l'Éducation permanente, qui se révèlent parfois complémentaires mais souvent divergentes, est actuellement source de difficultés, aussi bien par rapport aux objectifs, au déroulement du processus que par rapport à l'évaluation des actions menées : « L'objectif d'assurer à tous une "employabilité" n'est sans doute pas condamnable dans une situation de chômage, mais on doit garder à l'esprit que l'éducation permanente repose sur une autre conception de l'individu. Ce n'est pas à l'"entrepreneur de soi" qu'elle s'adresse mais au citoyen critique, participatif et actif. »<sup>2</sup>

—  
**« Ce flou  
 entretenu sur le  
 public ne permet pas  
 de rendre compte  
 des réalités des  
 rapports de domina-  
 tion, d'aliénation et  
 d'exploitation. »**  
 —

Parce que l'une des deux semble actuellement vouloir s'imposer à l'autre, l'Éducation permanente devient enjeu de société et il est aussi important qu'urgent de pouvoir débattre des orientations européennes et régionales pour éviter que ne se généralise le malaise, notamment au sein des associations subventionnées par la Communauté française.

## ÉDUCATION PERMANENTE : SPÉCIFICITÉS ET AMBIVALENCES DE LA BELGIQUE

Selon son projet politique et ses pratiques dominantes, l'Éducation permanente va se décliner différemment en France et dans la Belgique francophone.

En France, le terme est généralement employé au sens de **formation professionnelle** hormis dans le monde associatif qui continue à privilégier le terme d'**Éducation populaire**.

En Belgique, l'Éducation permanente a repris, en les modifiant cependant, les finalités, démarches et publics caractéristiques de l'Éducation populaire en cherchant à se spécialiser, en collaboration avec les associations, dans une démarche de citoyenneté active. C'est ainsi qu'on retrouve dans les décrets de 1976 et 2003 qui en définissent le champ d'action, un certain nombre de valeurs héritées des conceptions de l'Éducation ouvrière puis populaire véhiculées par les piliers associatifs chrétiens et socialistes ainsi que des éléments de la culture laïque et écologiste. Cela est particulièrement repérable dans les objectifs et les finalités énoncés :

« Développement de la citoyenneté active et exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective » d'une part et « Perspective d'égalité et de progrès social en vue de construire une société plus juste, plus



démocratique et plus solidaire» d'autre part.

On retrouve également, jusque dans les contenus et les méthodes privilégiés, des ouvertures critiques directement issues de Mai 68: «prise de conscience et connaissance critique des réalités de la société, "démocratie culturelle", "soutien à de nouvelles associations qui portent des formes émergentes de contestation sociale et de participation citoyenne».

Cependant, une analyse plus fine du Décret de 2003 révèle un certain nombre de tensions tant sur les intentions que sur les modalités de mise en œuvre: intégration/émancipation • développement individuel/projet collectif • démocratisation de la culture/démocratie culturelle • public indéfini/public populaire • profession-

des deux pôles qui caractérise l'éducation populaire»<sup>3</sup>.

Ce que l'on constate de plus en plus aujourd'hui dans l'action d'Éducation permanente de la Communauté française, c'est un déséquilibre grandissant entre intégration et émancipation, au profit de l'intégration.

Ainsi, lorsque le décret de 2003 aborde la question des publics, il précise que les actions de participation, d'éducation et de formation citoyennes sont réalisées «notamment avec des publics issus de milieux populaires» entendus comme «personnes avec ou sans emploi qui sont porteuses au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou en situation de précarité sociale ou de grande pauvreté». À moins de considérer que l'ensemble des familles de travailleurs avec

matière d'enseignement et de formation, conviendra-t-il essentiellement «d'opérationnaliser l'éducation et la formation tout au long de la vie» en refondant notamment l'enseignement qualifiant en lien avec les besoins du marché du travail. Les politiques de cohésion sociale, de résorption du chômage, de parcours d'intégration, d'insertion sociale... initiées ou soutenues par la Région sont toutes soumises au même impératif de rentabilité immédiate. Le changement social et l'émancipation par la culture sont renvoyés à des activités dites d'Éducation permanente, considérées comme mineures dans le dispositif légal et lieux de socialisation des inadaptés à la norme.

À la lumière des approches divergentes de la Communauté française et des Régions, l'énumération des tensions entamée ci-avant peut être complétée: éducation tout au long de la vie/éducation permanente – public contraint/public volontaire – transmission ciblée de savoirs et de savoir-faire/éducation permanente globale – devoirs des usagers clients/droits des citoyens – travail à court terme avec obligation de résultat/travail à long terme de conscientisation.

De manière plus globale, la question qui se dégage de cette tendance et qui fait l'objet d'un colloque organisé par Peuple et Culture [voir encadré] c'est de savoir s'il est réellement possible de fonder la démocratie sur la seule employabilité sans développer, chez les citoyens, une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société, des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

## «La confusion entre les deux conceptions de l'Éducation permanente, qui se révèlent parfois complémentaires mais souvent divergentes, est actuellement source de difficultés, aussi bien par rapport aux objectifs, au déroulement du processus que par rapport à l'évaluation des actions menées»

nalisation/militance • dépendance économique associative/indépendance idéologique associative • exigences/moyens • centralisation institutionnelle/intervention de terrain • performance quantitative/pertinence qualitative • concurrence entre associations/coopération • spécialisation des champs/transversalité.

Ces tensions traversaient déjà, pour partie, l'histoire du mouvement d'Éducation ouvrière dans son ensemble... Elles reflètent l'exigence d'une action dont les modalités, tantôt complémentaires, tantôt antagonistes ont été tour à tour privilégiées en fonction des moyens humains et financiers disponibles: action engagée tournée vers l'émancipation (formation militante, théâtre ouvrier...) ou action sociale et culturelle d'intégration (alphabétisation, éducation à la santé, occupation des loisirs...)

Même si on peut légitimement douter de la compatibilité entre la diffusion et la valorisation d'éléments de la culture dominante et la formation d'une conscience de classe contestatrice, c'est bien cette coexistence contradictoire des dynamiques de promotion et de rupture qui est moteur de changement: «c'est l'unité dans la tension

ou sans emploi sont toutes en situation de précarité sociale, on ne peut que s'étonner d'une définition aussi réductrice du peuple ne considérant que sa fraction la plus fragilisée. Ce flou entretenu sur le public ne permet pas de rendre compte des réalités des rapports de domination, d'aliénation et d'exploitation.

Il reste que la conception de l'Éducation permanente dans la Communauté française se distingue fondamentalement de celle des Régions Wallonne et Bruxelloise où d'ailleurs l'expression «éducation tout au long de la vie» est systématiquement employée dans les décrets. Aussi, en

<sup>1</sup>Commission européenne, Pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle (présenté par Jacques Delors), Michel Lafon-Ramsay, 1994

<sup>2</sup>Moulaert T. et Renan P. «Où en est l'Éducation permanente?». Revue Nouvelle 11/2007, p. 16-19

<sup>3</sup>J-P Nossent, L'histoire récente de l'Éducation permanente, Cahiers de l'Éducation permanente N°1, PAC Éditions, 1997

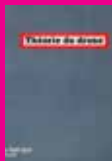
Peuple et Culture Wallonie-Bruxelles organise le 26 octobre 2013 à l'Université de Liège une journée de réflexion et de débat autour de la notion d'éducation permanente, de la pluralité de ses conceptions, son rapport à la société, des dérives de ses usages notamment à la lumière de l'idéologie de l'employabilité. Au programme, des interventions de Jean-Pierre Nossent, Daniel Courbe, Jean Blairon, Marc Jacquemain et Majo Hansotte en matinée et 4 ateliers de travaux et de réflexions l'après-midi. Infos et inscriptions: [www.peuple-et-culture-wb.be](http://www.peuple-et-culture-wb.be) Tél: 04/342 83 33



## GUERRE ET TECHNIQUE

### THÉORIE DU DRONE

Grégoire Chamayou  
La Fabrique Éditions, 2013



En prenant le drone comme marqueur de notre temps et signe du militarisme démocratique en cours, le philosophe Grégoire Chamayou écrit ici un livre lumineux et lucide. Le drone est une machine de guerre volante et téléguidée contrôlée à distance par un opérateur situé en milieu protégé, loin du champ de bataille, pour ainsi dire « hors de la guerre ». Ce puissant dispositif, bardé de caméras et de missiles antichar, permet une surveillance de tous les instants ainsi que la réalisation « d'assassinats ciblés », dernier avatar de la « guerre chirurgicale ». Ce terme de propagande est la poursuite, pour l'idéologie impériale, du rêve d'une guerre « propre » et du mythe du zéro mort, condition nécessaire pour mener des conflits armés en nos temps post-héroïques où le « sacrifice suprême » est de moins en moins accepté. On continue cependant d'y mourir, dans ces guerres asymétriques, mais seulement d'un côté... celui du supposé « terroriste » qui ne mérite aucune forme de procès ni aucune possibilité de se défendre. Le drone entérine ce passage de la guerre à une véritable chasse à l'homme.

Révéléateur et catalyseur de changements radicaux dans de nombreux pans de la pensée militaire, politique et philosophique, le drone, ce « monstre conceptuel », brouille les frontières classiques : il mélange état de guerre et état de paix, fragmente le champ de bataille et supprime, en empêchant la possibilité même de combat, la possibilité de déterminer qui est combattant (pourtant une des conditions d'application du droit de la guerre). Un futur inquiétant semble nous attendre. D'autant que les progrès technologiques promettent des engins de plus en plus miniaturisés (on parle de machine de la taille d'insecte) et qui, parce qu'elles iront partout, étendront encore un peu plus un champ de bataille flexible

et modulable « au monde entier, même en zone de paix, contre tout suspect, hors procédure, y compris contre ses propres citoyens ». Superbement écrit, l'ouvrage se place résolument dans l'option de servir d'outil pour combattre cette idéologie du drone qui, loin de se cantonner à l'usage militaire, risque bientôt de déborder sur l'espace civil et les moyens policiers. Vertigineux et magistral. (AB)

## CONTRE LE MAINSTREAM

### LES INTELLECTUELS INTÈGRES

Pascal Boniface,  
Jean-Claude Gawsewitch  
Éditeur, 2013

En ces temps d'informations perpétuelles qui nous scotchent à l'actualité, il est plus que jamais nécessaire de prendre un peu de recul pour décrypter notre présent. L'éclairage des intellectuels est essentiel. Après *Les intellectuels faussaires*, dénonçant quelques impostures médiatiques, Pascal Boniface publie *Les intellectuels intègres*, une série d'entretiens de 15 personnalités qui témoignent de leur parcours et de leur conception du monde. De Stéphane Hessel à Régis Debray, de Jean Ziegler à Edgard Morin, de Rony Brauman à Alfred Grosser, chacun nous livre leur analyse du monde et défriche l'avenir. Sans se conformer aux modes et aux tendances du jour. En brisant des évidences, en rejetant le commentaire convenu, le coup d'œil superficiel ou le bavardage indigeste du mainstream culturel. Le livre se lit facilement sans verbiage et langage ésotérique. Et on en ressort un peu moins abruti par la danse infernale des news qui se succèdent sans fin et qui nous donnent l'illusion de saisir et de vivre l'instantané du monde. (JC)

## ÉCONOMIE POLITIQUE

### LE CAPITAL AU XXIÈME SIÈCLE

Thomas Piketty  
Éditions du Seuil, 2013

Plus d'un siècle après la publication du *Das Kapital* de Marx, le jeune économiste Thomas Piketty publie en un gros volume une minutieuse analyse de l'évolution du patrimoine depuis le Siècle des

Lumières. Le résultat est édifiant : le capital hérité croît toujours plus que le patrimoine accumulé par une vie de travail. Et le taux de rendement de ce capital est toujours plus élevé que le taux de progression de la croissance économique. Moralité : malgré la mise en évidence constante de la méritocratie, malgré les politiques redistributives par la fiscalité et la sécurité sociale, malgré les combats de la gauche, nous vivons toujours dans une société d'héritiers, comme aurait dit Pierre Bourdieu. Et même si une classe moyenne s'est progressivement constituée au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, les inégalités sont plus fortes aujourd'hui qu'au début de ce siècle. L'intérêt du livre réside aussi dans le fait que Thomas Piketty propose des modes de régulation du capital pour l'avenir même s'ils apparaissent encore aujourd'hui totalement utopiques : un impôt progressif et mondial sur le capital comme l'impôt progressif sur le revenu a été la grande innovation fiscale du XX<sup>ème</sup> siècle. Voilà bien un projet mobilisateur pour combattre les vertigineuses différences de ressources sur la planète : un cadastre financier du monde. (JC)

## PHILO

### UN ÉTÉ AVEC MONTAIGNE

Antoine Compagnon  
Éditions des Équateurs /  
France Inter, 2013.



Pierre Hadot définissait le philosophe non comme celui qui écrit des livres de philosophie mais comme celui qui vit en philosophe. Et après les écoles philosophiques de l'antiquité gréco-romaine, un des plus beaux exemples de cette sagesse existentielle et immémoriale traverse les essais de Montaigne. Antoine Compagnon, professeur de littérature au Collège de France, a publié un superbe petit ouvrage : *Un été avec Montaigne*. Quarante petits chapitres d'une actualité et d'une profondeur remarquables. Sur l'engagement, l'amitié, -Montaigne ne se remettra jamais de la mort à 33 ans de son ami Étienne de la Boétie-, la politique -il fut maire de Bordeaux-,

la découverte de l'Amérique, il critique radicalement le colonialisme, la médecine, les voyages, le cheval, les livres et même et surtout sur son corps, de ses dents au surpoids. Ces essais, écrits tout au long de sa vie, de 1533 à 1592, résonnent formidablement face à toutes nos interrogations contemporaines. En ce sens, c'est une œuvre géniale, indémodable, d'une folle et totale actualité, éternelle comme toutes les grandes pensées. À la veille de son suicide, Stefan Zweig, considérera encore Montaigne comme son seul véritable ami : « Ici est un Toi, dans lequel mon Moi se reflète, ici est abolie la distance qui sépare une époque de l'autre (...) c'est un homme dont je suis le frère (...) quatre cents années se sont envolées en fumée ». (JC)

## LITTÉRATURE

### DEUX DANS BERLIN

Richard Birkefeld et Goran Hachmeister  
Éditions du Masque, 2012



Il y a une vraie littérature policière qui en plus de procurer le plaisir du suspense et de la résolution de l'énigme, éclaire l'Histoire. Celle qui fait mieux ressentir la tragédie de fin du monde et le désarroi des hommes et des femmes enserrés dans le torrent des événements. Mieux que le récit fastidieux de l'historien, le romancier, par le seul point de vue de ses personnages et par tous les petits détails de leur vie intime, densifie le passé d'une manière telle que nous nous y retrouvons comme absorbés par le flux de la « grande histoire ». C'est le pari totalement réussi de deux historiens allemands, Richard Birkefeld et Goran Hachmeister, qui racontent l'enquête d'un inspecteur de police sur le meurtre d'un haut responsable du régime nazi à l'agonie. Car l'enquête se déroule dans le Berlin en décombres et en cendres des derniers mois de la guerre. Les bombardements alliés font chaque jour des milliers de morts, mais le flic s'obstine à rechercher l'assassin qui sème quelques cadavres parmi l'agonie d'une ville. En

soi absurde dans cet océan de misère et à quelques centaines de mètres des avant-postes de l'armée rouge. Mais la recherche minutieuse du coupable apparaît comme un contrepoint rationnel, voire moral, dans cet univers de chaos. Passionnant. (JC)

## MAROC

### MAROC, QUATRE CHAMPS DE BATAILLES POUR LA DÉMOCRATIE

Daniel Menschaert  
PAC Editions, 2013

Le 43<sup>ème</sup> numéro des Cahiers de l'éducation permanente a pour auteur Daniel Menschaert qui fut en 2004, Délégué de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne en Pologne, puis au Maroc jusqu'en 2012. Ce numéro est publié alors que se profile en 2014 le 50<sup>e</sup> anniversaire de la première immigration marocaine en Belgique. Face aussi à la médiation du Printemps arabe et les manifestations qui s'en sont suivies. Il écrit qu'aujourd'hui le régime tremble sur ses bases, au point de prendre les devants et de proposer lui-même une réforme constitutionnelle. En effet, il craint le « Mouvement du 20 février » qui gagne en popularité et fédère toutes les revendications et révoltes jusqu'alors éparses. Dans ce cahier, l'auteur décrit le climat de « retour à une tradition mythique » de la société qui se traduit par une attaque contre certaines valeurs de la modernité dont sont victimes des artistes, des associations non gouvernementales, des intellectuels et surtout des femmes. Selon lui, le nouvel affrontement pour la démocratie va se dérouler sur quatre champs de batailles : l'Éducation ; la Culture, les droits de la femme et la garantie constitutionnelle de la liberté de conscience. Mais ces quatre batailles majeures sont menées aussi contre le conservatisme social d'une partie du makhzen (sorte de nomenklatura). L'auteur met en lumière le rôle moteur que jouent les artistes et les intellectuels dans cette bataille et l'importance de l'éducation et des universités dans le processus de démocratisation. Un angle d'approche intéressant qui donne conscience des difficultés à dépasser pour l'accession à une vraie démocratie. (SB)

Disponible pour 10 euros + frais de port via téléphone 04 545 79 18 ou mail editions@pac-g.be

BD



MARX

Corinne Maier, Anne Simon  
Dargaud, 2013

Rendre accessible la pensée d'un géant de l'analyse critique du monde par la bande dessinée est un pari risqué. De manière amusante et pédagogique, Corinne Maier et Anne Simon nous racontent la vie de Karl Marx. Avec un souci didactique réjouissant, elles parviennent à rendre compréhensibles les arcanes complexes du *Kapital* par des schémas et des dessins simples et épurés. Après celle de Freud, cette biographie dessinée devrait être au programme de toutes les écoles secondaires. (JC)

## AUTEUR ENGAGÉ

### DEUX SINGES OU MA VIE POLITIQUE

François Bégaudeau  
Verticales, Gallimard, 2013



L'auteur de *Jouer juste* et d'*Entre les murs* nous propose un voyage très personnel à travers ses engagements politiques et sa manière d'appréhender la société française et les grands enjeux qui l'ont concernée et la concernent encore. On découvre d'abord l'expérience du tout jeune Bégaudeau avec les positions idéologiques de ses parents (milieu enseignant, de Gauche) et sa manière naïve de militer à 10 ans dans la cour de récréation en faveur de Giscard à contre-courant des valeurs familiales. Plus tard, c'est avec sa participation dans les manifestations contre la loi Devaquet (fin 1986) qu'une certaine forme de militantisme de Gauche le gagne. Au fil du temps et des différents événements qui marquent la France et l'Histoire (Coupe du Monde de Football 1998, 11 septembre 2001, 21 avril 2002...), on voit l'auteur prendre

progressivement ses distances avec l'idéologie pure et dure, pour se plonger dans des activités musicales (chanteur et auteur dans un groupe de punk rock), littéraires (auteur de romans) et cinématographiques (auteur de critiques), toujours teintées de réflexions politiques. En plus de ces nombreuses casquettes, Bégaudeau se confronte au réel en tant que professeur de lettres dans un lycée parisien en difficulté, poste qui lui permettra de questionner la politique, pas assez incarnée et subtile par rapport à ce que lui et bien d'autres peuvent vivre au quotidien. Outre l'intérêt de revivre l'Histoire française récente, cet ouvrage permettra au lecteur engagé dans l'associatif ou la politique de découvrir un parcours singulier en résonance avec ce qu'il peut vivre lui-même dans l'évolution de ses convictions profondes. (CE)

## EUROPE

### EN FINIR AVEC L'EUROPE

Sous la direction de Cédric Durand.  
La Fabrique Éditions, 2013

Alors que l'Europe en crise est la proie des politiques d'austérité décidées à Bruxelles par des bureaucrates et politiciens « d'extrême-centre » sort cet ouvrage qui regroupe 6 textes de politologues, économistes, anthropologues ou sociologues européens - dont Razmig Keucheyan. Qu'est-ce que « l'Europe » ? Quel est son projet ? Est-elle une « machine à étouffer le socialisme » ? Faut-il sortir de l'euro, qui a favorisé la financiarisation l'économie et satellisation à l'Allemagne des pays de la périphérie ?

L'Union européenne est, en tant qu'objet politique, devenue une source de tensions et de réflexions majeures. Les mesures actuelles qu'elle impose semblent illustrer le chant du cygne d'une machine à néolibéraliser les économies du continent à tout va. Et pourtant, ses exigences et justifications, continuent, malgré ses échecs, d'irriguer discours et décisions. La crise débutée en 2007 a révélé une UE capable de faire démissionner des gouvernants légitimes en les remplaçant par ses technocrates. Un véritable « césarisme bureaucratique » pour les auteurs qui indiquent

que les biais pro-marché et anti-démocratiques ont été présents dès sa mise en place et en constituent l'horizon. L'idéologie européenne, « l'européisme », qui domine dans les institutions, se base en effet sur l'ordolibéralisme, une variation austère du libéralisme né en Allemagne. Tout au long de sa mise en place, elle aura fait montre de défiance envers la souveraineté populaire et d'une conception restrictive de la démocratie qui fera naître « une culture procédurale qui neutralise les choix politiques sous couvert d'une gestion technocratique saine et vertueuse. » (S. Kouvelakis). Alors que de plus en plus de penseurs et militants à gauche mettent en cause l'euro voire l'UE, ce collectif de penseurs vient ajouter une voix au débat et en arrive, question encore taboue actuellement, à se demander si une sortie de l'euro et une rupture d'avec l'UE ne seraient pas les conditions nécessaires à la réalisation d'une véritable autre union européenne. Une Europe qui pour être sociale doit mettre autre chose au centre du jeu que la « concurrence libre et non faussée » entre individus, entreprises et pays. Par exemple, la coopération. (AB)

## GAUCHE

### L'ANTIPRODUCTIVISME, UN DÉFI POUR LA GAUCHE ?

Sous la direction de Michel Lèpesant  
Éditions Parangon, 2013

Cet ouvrage collectif ne prétend pas répondre à toutes les questions sur le sujet, mais juste pointer certains défis. Il rassemble de multiples contributions dont Geneviève Azam, Jean-luc Mélenchon ou encore Paul Ariès. Elles dessinent en filigrane le portrait d'une gauche revitalisée par la critique anti-productiviste et témoignent que, malgré toutes les déceptions, il échoit encore à la gauche de porter un idéal d'émancipation et d'autonomie. Comme pour toute déception, se profile une réelle attente : celle de continuer à agir et penser dans la réalité du point de vue des dominés, des exploités, des méprisés. Trois étapes sont ainsi proposées : commencer par se demander pourquoi et comment l'antiproductivisme

doit assumer le fait qu'il critique le productivisme, qu'il soit de droite ou de gauche. Jusqu'où s'enfoncer dans cette critique? Comment éviter une radicalité-intransigeance pour, au contraire, adopter une radicalité-cohérence? Enfin, sans retomber dans les rigidités idéologiques de la gauche productiviste- en particulier sa conception de l'Histoire- quelles pistes l'antiproductivisme peut-il proposer pour revivifier une gauche porteuse d'expérimentations et d'espérances? (SB)

## LAÏCITÉ

### LA CRISE DE L'ÉGALITÉ, ESSAI SUR LA DIVERSITÉ MULTICULTURELLE

Jean-Philippe Schreiber  
Coll. Liberté j'écris ton nom,  
Espace de liberté, 2013



Notre époque voit un creusement des inégalités sociales de manière très forte. Ce sont en premier lieu des populations issues de l'immigration qui sont touchées. Pour compenser ces inégalités sociales, certains prônent l'octroi de privilèges culturels. Selon Jean-Philippe Schreiber, professeur à l'ULB, on ferait fausse route. En procédant ainsi on s'éloigne du combat pour une égalité sociale réelle tout en accentuant une fragmentation de notre société et une ethnicisation des rapports sociaux. La reconnaissance de droits spécifiques à des « minorités culturelles » (conçues comme homogène alors que pourtant très différenciée) n'est pas sans poser des problèmes. En fait, questionne l'auteur, quel type de société voulons-nous? Une société ouverte favorisant le brassage guidé par le partage de valeurs communes? Ou bien une société où chacun peut vivre ses particularismes et ses propres valeurs? Et l'auteur d'en appeler à un nouvel anticléricalisme, qui a été historiquement l'un des moteurs de la gauche socialiste, pour faire face aux charges des conservateurs de toutes les religions. Ces attaques antimodernistes des églises vont à l'encontre d'un mouvement de

sécularisation pourtant bien plus profondément ancré en cours ces derniers siècles. Il faut se ressaisir de la laïcité en tant qu'outil de régulation sociale des convictions et se souvenir que les accommodements raisonnables sont des questions politiques et non culturelles. (AB)

## THÉÂTRE

### LA TECTONIQUE DES PLANCHES 10 ANS DE CHARGE DU RHINOCÉROS

Laurent Ancion  
PAC Éditions, 2013

Essayer de mettre au point une coopération au développement en matière culturelle entre le Nord et le Sud égalitaire, c'est le fil rouge de cette monographie qui fait le bilan de l'action de la compagnie de théâtre *La Charge du Rhinocéros* après 10 ans d'existence. Si la base arrière de cette troupe est à Bruxelles d'où elle fait tourner en Belgique de nombreux artistes du monde entier, son champ d'action s'étend au monde entier: Congo, Haïti, Burkina Faso, Afghanistan... Dans ces zones, parfois désertées par la coopération artistique, se jouent une collaboration étroite et horizontale, un bricolage, un laboratoire où l'on apprend autant qu'on apprend à l'autre tant sur le plan humain que technique, dramatique ou scénique. Les 240 pages de cet ouvrage inspirant et richement illustré laissent la place aux récits, anecdotes, et analyses. Y sont présents tous les cheminements des différents projets de la Charge, leurs différents rouages, leurs difficultés et leurs victoires. (LC)

Disponible pour 18 euros + frais de port via téléphone 04 545 79 18 ou mail [editions@pac-g.be](mailto:editions@pac-g.be)

## HABITAT

### LE COHABITAT- RECONSTRUISSONS DES VILLAGES EN VILLE!

Matthieu Lietaert  
Editions Couleur livres,  
2012

Depuis près de dix ans, le cohabitat revient à l'avant-plan des modèles urbains caractérisés par l'alchimie entre espaces privés et communs. Mais que

met-on exactement derrière les mots cohabitation, en quoi cela consiste? Il s'agit d'un logement de groupe où chaque ménage dispose d'espaces privés, et partage des surfaces communes avec l'ensemble de la communauté (grande cuisine, buanderie, salle multi-usage, jardin, etc.). Le cohabitat connaît de plus en plus un engouement et un intérêt certains. Bien sûr vivre en communauté n'est pas une chose nouvelle. Mais aujourd'hui il relève d'un choix réfléchi et d'une décision qui semble pertinente pour beaucoup de familles belges. L'idée, c'est aussi de recréer un village dans la ville. Ce livre est à la fois une introduction à ce concept d'habitat qui existe depuis 40 ans dans des pays précurseurs (Suède, Danemark, Grande-Bretagne, Hollande mais aussi l'Amérique du Nord) mais il donne aussi des outils à tout individu désireux de concevoir son propre projet de logement « alternatif ». Un DVD, qui accompagne et prolonge le livre, propose un reportage, lauréat à l'Ekotop-film festival, sur les pionniers du cohabitat au Danemark, en Suède et aux Pays-Bas. (SB)

## CAMPAGNE

### TOUS DES GLANDEURS!?

À force de perdre son regard critique et de se contenter de réponses simples, la majorité d'entre nous finit par penser qu'au fond, si les chômeurs en sont là, c'est qu'ils le veulent quand même bien un peu... Résultat, les mesures politiques prises à l'encontre des chômeurs trouvent écho et légitimité auprès des citoyens. La machine écrase avec le consentement du plus grand nombre. « Tous des glandeurs! ? » est un journal de 20 pages produit par PAC dans le cadre de sa nouvelle campagne contre la stigmatisation des chômeurs. Un recueil de témoignages en textes – par Laurence Delperdange – et en photos – par Christophe Smets –, une série de stéréotypes déconstruits par des personnalités des mondes associatif et syndical, ainsi que perspectives, permettent de sortir de la vision unique du chômeur glandeur – profiteur, bouc émissaire d'une société en crise! (ALC)

Disponible auprès de PAC ou à télécharger sur le site [www.tousdesglandeurs.be](http://www.tousdesglandeurs.be)

À signaler également dans le cadre de cette même campagne, un recueil de témoignages « Chroniques du no jobs land. Douze témoins en quête d'emploi », aux Éditions Equipes populaires – PAC (8 euros)

## ROCK/POP

### KURT VILE & THE VIOLATORS

Wakin On A Pretty Daze  
Matador Records, 2013



Kurt Vile, songwriter américain aux cheveux longs originaire de Philadelphie vient tout récemment de sortir un nouvel album *Wakin On A Pretty Daze* digne des années 70-80, un grand album à l'univers intimiste. On l'assimile volontiers aux sonorités du Crazy Horse de Neil Young ou encore des Stooges d'Iggy Pop. Un album dans la pure tradition américaine enregistré entre New-York et Los Angeles. À son écoute on y retrouve des similitudes avec Dylan (pur folk-rock américain) ou encore à des groupes indés tels Pavement ou Beck et plus singulièrement un petit clin d'œil à un groupe de la période punk The Only ones. Mais en toute grande réalité, cet album fait surtout penser à *After the Gold Rush* de Neil Young. Paru sur le label américain Matador Records qui héberge notamment Cat Power et Yo La Tengo, sa sortie a été annoncée par le biais d'une énorme peinture murale. Pas banale comme promo! Un seul mot: magistral! (SB)

### WILLIAM TYLER

Impossible truth  
Merge Records, 2013



Guitariste virtuose, ce musicien de Nashville qui a entre autres collaboré avec Lambchop et Silver Jews signe ici avec *Impossible Truth*, son deuxième album. Une petite merveille de folk instrumentale. Influencé par des lectures apocalypptiques comme *Ecology of fear* de Mike

Davis, Bonnie « Prince Billy », et Hotel California de Barney Hoskins, célèbre critique rock du New Musical Express. Jetez-vous sur cette ode boisée à la guitare folk british dépoussiérée. (SB)

### FOXYGEN

We are the 21st Century Ambassadors of peace & magic  
 Jagjaguwa / Pias, 2013



Les jeunes Californiens de Foxygen revisitent le psychédéisme sixties, l'héritage hippie dans *We Are the 21st Century Ambassadors of Peace & Magic*. Nostalgie. Provenant de Los Angeles, leur album sonne pourtant très très british. L'album contient 9 morceaux qui empruntent aux Rolling Stones, aux Kinks, Bowie, Velvet Underground, ou même Procol Harum (si,si) et, plus récent, à MGMT. Mais à aucun moment on ne frise pourtant le plagiat, il y a de l'originalité d'un bout à l'autre, une respiration aérienne!  
 À écouter sans attendre (SB).

### FACTORY FLOOR

Factory Floor  
 DFA / Rough trade  
 2013



Ces 3 londoniens avaient déjà sorti quelques EP d'un cold post-punk déjà fort sympathique. Sur ce nouveau disque éponyme, ils y surimposent de plus en plus d'éléments électroniques en mode New Order d'aujourd'hui, de la house Sheffield à la minimal techno. Un album hyper dansant et néanmoins très rock. (AB)

## CINÉ / DVD

### LES CHEMINS DE LA LIBERTÉ

Un film de Peter Weir  
 2010

En 1940, six hommes s'évadent d'un camp de travail sibérien. La peur au ventre de se faire prendre ou dénoncer, ils errent dans la toundra glacée, longent le lac Baïkal, traversent les steppes de Mongolie, affrontent la chaleur infernale du désert de Gobi, arrivent au Tibet, franchissent les sommets de l'Himalaya, parviennent enfin en Inde. Une cavale de 10 000 kilomètres à pied... Durant les premiers jours, une jeune fille de dix-sept ans, enfuie d'un kolkhoze, les a rejoints. Trois personnes du groupe d'évadés ne survivront malheureusement pas aux épreuves. Le film est tiré d'une histoire vraie, d'un roman « À marche forcée » de Slawomir Rawicz. Peter Weir dépeint ici tant l'aventure humaine que la quête de survie, les réactions des uns et des autres, du groupe face au froid, aux tempêtes, à la faim, aux dangers des prédateurs et de la nature hostile. On plonge au cœur des limites de l'être humain avec ses emportements, ses découragements, ses égarements, ses trahisures, ses divagations. Le film propose une histoire forte sans excès, presque provocante, sans multiplication d'effets et d'artifices. Les images sont somptueuses. (SB)

### TÉLÉPHONE ARABE

Un film de Sameh Zoabi  
 2012

Avec ce premier long métrage, une petite comédie extrêmement sympathique, Sameh Zoabi ne manque pas de nous faire partager toute l'absurdité et l'inconfort de la situation de ceux qu'on appelle « les Arabes israéliens ». Drôle et toute en finesse, l'histoire raconte les déboires, dysfonctionnements et brimades dont fait l'objet Jawdat, un jeune Israélien d'origine palestinienne, personnage central du film. Et pourtant, il n'aspire qu'à une chose : mener la vie normale d'un jeune homme de son âge. Mais c'est chose vaine, d'abord parce qu'il ne parvient pas à trouver l'âme sœur, il tente le coup avec des jeunes filles musulmanes, chrétiennes et juives. De même, il persévère dans son projet de réussir son test d'hébreu pour entrer à l'université et ainsi quitter son village. Là encore, échec assuré ! Ensuite, parce que son père, Salem, a décidé de mener le combat de sa vie contre l'installation d'une antenne-relais téléphonique par la compagnie israélienne en plein

milieu du village. Salem la soupçonne d'irradier les villageois. (SB)

### GRAND CENTRAL

Un film de Rebecca Zlotovski  
 2013



Gary, jeune homme sans diplômes court les petits boulots. Mais il semble que son manque de qualification ne pose aucun problème pour le job qu'on veut lui proposer : maintenance en site nucléaire. C'est la France précaire qui est ici filmée et montrée. Les intérimaires du nucléaire, qui nettoient et entretiennent la centrale, les yeux rivés sur leur dosimètre qui mesure le taux de radiation auquel ils sont exposés. Et ils s'esquintent la santé ces travailleurs, pour un dérisoire 1200 euros/mois. Mais il n'y pas que les radiations qui envahissent Gary. Une passion s'empare de lui. Il s'éprend de Karole, la femme de Toni, un des plus anciens. La photographie est magnifique. La toile de fond est terrifiante : la pression de l'accident, du danger de l'irradiation est constante. La France prolétaire y est filmée de manière très juste, sans aucune condescendance. (AB)

## AGIR PAR LA CULTURE N°35

[www.agirparlaculture.be](http://www.agirparlaculture.be)



Une publication de Présence et Action Culturelles ASBL  
 8, rue Joseph Stevens  
 1000 Bruxelles – Belgique  
[www.pac-g.be](http://www.pac-g.be)  
 Tél : 02/545 79 11

Tirage : **10.500 exemplaires.**

### Éditeur responsable :

Yanic Samzun

### Rédacteur en chef :

Aurélien Berthier  
[aurelien.berthier@pac-g.be](mailto:aurelien.berthier@pac-g.be)  
 02/545 77 65

### Équipe rédactionnelle :

Sabine Beaucamp, Jean Cornil, Denis Dargent, Hélène Fraigneux, Marc Sinnaeve

### Ont participé à ce numéro :

Jean Blairon, Christelle Blouët, Léo Charond, Anne-Lise Cydzik, Jean-Luc Degée, Christophe Evrard, Baptiste Fuchs, Majo Hansotte, Nancy Hardy, Nathalie Misson, Céline Romainville, Pierre Thélismar

### Crédits photographiques :

André Delier, Véronique Vercheval

### Illustration - couverture - lay-out :

Hélène Fraigneux

### Abonnement : Maria Casale

Pour recevoir **GRATUITEMENT** AGIR PAR LA CULTURE par la poste ou pour vous désinscrire de la liste d'envoi rendez-vous sur le site :  
[www.agirparlaculture.be](http://www.agirparlaculture.be)

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous pouvez consulter, faire modifier vos informations de nos fichiers d'abonnés ou vous opposez à leur utilisation.

Cette publication reçoit le soutien du Service Éducation permanente du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Loterie Nationale, de la Région wallonne et de l'Agence du Fonds social européen.



# TOUS DES GLANDEURS ! ?

ILS GAGNENT PLUS QUE  
MOI QUI TRAVAILLE !

ILS N'ONT PAS  
FAIT D'ETUDES !

QUAND ON VEUT, ON PEUT !

ILS TRAVAILLENT TOUS AU NOIR !

L'ÉTAT BELGE EST TROP  
GÉNÉREUX ! ILS TRICHENT !

ILS SONT BEAUCOUP TROP PAYÉS !

LE CHÔMAGE, C'EST LA FAUTE AUX ÉTRANGERS !

LES FEMMES PROFITENT DU  
CHÔMAGE POUR COCOONER !

UNE CAMPAGNE DE PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES ET DES  
ÉQUIPES POPULAIRES CONTRE LA STIGMATISATION DES CHÔMEURS

PLUS D'INFOS : [WWW.TOUSDESGLANDEURS.BE](http://WWW.TOUSDESGLANDEURS.BE)

